

Séance du Conseil d'Agglomération de Fribourg du 13 octobre 2011
Sitzung des Agglomerationsrats Freiburg

Date : Jeudi 13 octobre 2011 / Datum : Donnerstag 13. Oktober 2011

Lieu : Salle du Grand Conseil – Hôtel cantonal, à Fribourg / Ort : Grossratsaal, Rathaus Freiburg

Présidence / Präsidentschaft :

M. Jean-Daniel **Wicht**, Président

M. Benjamin **Gasser**, (en l'absence de M. Marc-Aurelio Andina, Vice-président), Villars-sur-Glâne

Mme Corinne **Margalhan-Ferrat**, Secrétaire générale et directrice administrative

Membres du Conseil d'agglomération / Mitglieder des Agglomerationsrats :

Commune de Fribourg

Mmes Madeleine **Genoud-Page**, Adeline **Jungo**, Christa **Mutter**, Eleonora **Schneuwly-Aschwanden**,
Cécile **Thiémar**d et MM. Christoph **Allenspach**, Cyril **Berton**, Daniel **Gander**, Jean-Pierre **Gauch**, Jérôme **Hayoz**, Pierre-Olivier **Nobs**, Rainer **Weibel**, Pascal **Wicht**

Commune d'Avry

Mme Geneviève **Renevey** et MM Marc-Antoine **Messer**, Michel **Moret**

Commune de Belfaux

Mme Anne-Lyse **Meyer**, M Dominique **Corpataux**,

Commune de Corminboeuf

Mme Anne-Elisabeth **Nobs**, MM Dominique **Rhême**

Commune de Düdingen

Mme Ursula **Eggelhöfer-Brügger** et MM Markus **Bapst**, Urs **Hauswirth**, Werner **Wyss**

Commune de Givisiez

Mmes Anne-Marie **Berclaz** et M. Eric **Mennel**

Commune de Granges-Paccot

MM. André **Demierre**, Alexis **Overney**

Commune de Marly

MM. Jean-Marc **Boéchat**, Eric **Romanens**, Bertrand **Späth**, Lionel **Walter**

Commune de Matran

MM. Sébastien **Dorthe**, Daniel **Guillet**, Jacques **Vultier**

Commune de Villars-sur-Glâne

Mme Marie **Garnier** et MM. Benjamin **Gasser**, François **Grangier**, Dimitri **Küttel**, Bruno **Marmier**

Excusé-e-s :

Membres du Conseil d'Agglomération:

Marc-Aurelio **Andina**

Nicolas **Bapst**

Hendrick **Krauskopf**

Christian **Maître**

François **Maridor**

Pius **Odermatt**

Marie-Angèle **Poupon**

Kurt **Sager**

Jean-Daniel **Schumacher**

Jean-Claude **Spicher**

Suzanne **Stritt-Schwegler**

Samuel **Zbinden**

Ordre du jour / Tagesordnung

- 1) Ouverture de la séance et salutations
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 8 septembre 2011
- 3) Communications
 - 3.1 Communications du Président du Conseil d'agglomération
 - 3.2 Communications du Président du Comité d'agglomération
- 4) Planification et subventionnement du réseau de vélos en libre service
 - 4.1 Préavis de la Commission financière
 - 4.2 Préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement
 - 4.3 Position du Comité : MM. Benoît Piller et Kuno Philipona, responsables du DAEM, rapporteurs
 - 4.4 Examen du message N°3
 - 4.5 Projets d'arrêté
- 5) Prestations de transport public des communes non membres
 - 5.1 Préavis de la Commission financière
 - 5.2 Préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement
 - 5.3 Position du Comité : MM. Benoît Piller et Kuno Philipona, responsables du DAEM, rapporteurs
 - 5.4 Examen du message N°2
 - 5.5 Ratification des contrats de prestations entre l'Agglomération et les communes non membres
- 6) Budget 2012 de l'Agglomération
 - 6.1 Position du Comité : M. Albert Lambelet, responsable du DF&RH, rapporteur
 - 6.2 Avis de la Commission financière
 - 6.4 Examen du message N°4
 - Budget de fonctionnement
 - Budget d'investissement
 - 6.5 Adoption du budget : projets d'arrêté
 - Arrêté sur le budget de fonctionnement
 - Arrêté sur le budget d'investissement
- 7) Information sur le plan financier
 - 7.1 Position du Comité : M. Albert Lambelet, responsable du DF&RH, rapporteur
 - 7.2 Avis de la Commission financière
- 8) Mise en consultation publique du projet d'agglomération de 2^e génération
 - 8.1 Avis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement
 - 8.2 Position du Comité : MM. Jean Bourgknecht et Kuno Philipona, responsables du DAEM, rapporteurs
 - 8.3 Examen du message N°5
 - 8.4 Projet d'arrêté
- 9) Transmission du postulat N° Post_Leg 2011-2016_2011_008
 - 9.1 Position de l'auteur
 - 9.2 Position du Comité : MM. Benoît Piller et Kuno Philipona, responsables du DAEM
 - 9.3 Vote de transmission
- 10) Divers

1. Ouverture de la séance et salutations/Eröffnung der Sitzung und Begrüssung

Le Président.

Monsieur le Président du Comité d'agglomération

Mesdames et Messieurs les membres du Comité d'agglomération

Mesdames et Messieurs les conseillers d'agglomération

Chers amis,

J'ai le plaisir d'ouvrir cette séance du Conseil d'agglomération et de vous saluer dans cette magnifique salle du Grand Conseil. J'aimerais également vous saluer dans notre boulangerie-pâtisserie en faisant allusion à l'article paru dans La Liberté du 6 octobre dernier, dans lequel on nous qualifié de mille-feuilles d'entités inutiles. Dans un autre courrier de La Liberté, on nous dit également que l'agglomération serait déficiente. Je ne peux que souhaiter que les personnes qui prolifèrent de tels propos puissent aussi voir le travail qui a été réalisé et je leur dis que le programme d'agglomération que nous allons déposer à la fin de cette année est un outil important pour les communes qui constituent cette agglomération. Enfin, je vous laisse juger vous-mêmes les propos malheureux relatés dans la presse et je vous dis tout simplement qu'il convient de les oublier et de poursuivre le travail que nous avons accompli jusqu'ici. Cela est mon message pour entamer la séance de ce soir. Ainsi, je vous propose de passer directement à l'ordre du jour.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 septembre 2011/Genehmigung des Sitzungsprotokolls vom 8. September 2011

Le Président. Avez-vous des remarques sur ce procès-verbal ? Cela ne semble pas être le cas, je procède donc au vote.

Celles et ceux qui acceptent ce procès-verbal sont priés de s'exprimer en levant la main.

Contre-épreuve ? Abstentions ? Il n'y en a pas, c'est donc à l'unanimité que vous avez accepté ce procès-verbal. J'adresse mes remerciements à la rédactrice.

3. Communications /Mitteilungen

3.1 Communications du Président du Conseil d'agglomération/Mitteilungen des Präsidenten des Agglomerationssats

Le Président. J'aimerais tout d'abord vous communiquer la recomposition de certaines commissions et vous donner les informations suivantes :

Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement (CAME) :

Président : M. Christoph Allenspach, Conseiller général, Fribourg.

Vice-président : M. Jean-Marc Boéchat, Conseiller communal, Marly.

Commission financière :

Président : M. Jean-Pierre Gauch, Conseiller général, Fribourg.

Vice-président : M. François Grangier, Conseiller général, Villars-sur-Glâne.

Je vous rappelle que notre prochaine séance aura lieu le jeudi 22 décembre 2011. L'objet principal de cette séance sera bien entendu l'approbation du projet d'agglomération, respectivement le Plan directeur de l'agglomération. Ce sera notre cadeau de Noël.

Je tiens également à vous informer que les dates des séances ordinaires du Conseil d'agglomération pour 2012 ont été fixées comme suit : 26 avril – 28 juin - 4 octobre 2011. Ces dates seront publiées sur notre site Internet et je vous prie de les réserver.

Nous sommes trente-huit actuellement dans la salle et je vous laisse calculer vous-même la majorité absolue. Je vous prie également de lever la carte portant votre nom lors de vos interventions afin que je puisse diriger cette séance en bonne et due forme.

3.2. Communications du Président du Comité d'agglomération/Mitteilungen des Präsidenten des Agglomerationsvorstand

Le Président. J'ai le plaisir de passer maintenant la parole au Président du Comité d'agglomération.

M. René Schneuwly. Je n'ai pas de communication à faire.

4. Planification et subventionnement du réseau de vélos en libre-service/Planung und Subventionierung des Veloverleihnetzwerks

4.1. Préavis de la Commission financière/Stellungnahme der Finanzkommission

M. Jean-Pierre Gauch. Conformément à l'art. 7 al.1 du Règlement de la Commission financière de l'Agglomération de Fribourg, la Commission financière s'est réunie les 14 et 28 septembre ainsi que le 5 octobre 2011 pour prendre connaissance et discuter sous l'angle financier du message du Comité n°3 du 22 septembre 2011 concernant la planification et le subventionnement du réseau de vélos en libre service (VLS). Après délibération, la Commission financière préavis, à l'unanimité, favorablement le message n°3 du Comité du 22 septembre 2011.

4.2. Préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement (CAME)/Stellungnahme der Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt

M. Jean-Marc Boéchat. La CAME s'est réunie le 4 octobre dernier pour étudier le message no 3 du Comité d'agglomération à l'intention du Conseil d'agglomération. La CAME soutient à l'unanimité les projets d'arrêté proposés au Conseil d'agglomération et adoptés après modification du montant reporté à l'article premier du deuxième arrêté qui se monte à CHF 214'400.- et non à CHF 244'450.- comme inscrit par erreur.

La CAME remercie le Comité d'agglomération de son message qui clarifie la planification des vélos en libre-service. Les considérations infrastructurelles ne posent pas de problème particulier concernant le type de station, la répartition des vélos normaux ou électriques, les distances entrent les stations, etc. Toutefois, la CAME souhaite faire quelques propositions quant au développement futur des réseaux qui ne sont pas encore complets. Les critères d'intégration au réseau doivent évidemment répondre aux exigences fixées par le Comité d'agglomération. Par contre, le Comité devrait coordonner la planification des endroits en étroite collaboration avec les communes, auxquelles il revient la charge de financer les stations dans un premier temps. Ensuite, la CAME souhaite porter à l'attention du Comité les conditions particulières des stations pivots, comme celle de la gare, par exemple. Ces stations devraient bénéficier d'un nombre de bornes nettement supérieur par rapport à celui des stations périphériques pour assurer un fonctionnement efficace du réseau VLS. Les principes de subventionnement devront être adaptables à ces situations particulières. Enfin, la CAME rend attentif les membres du Conseil d'agglomération et particulièrement les communes ou autres que les charges d'exploitation, assumées en ce moment par des sponsors, pourraient à l'avenir grever les budgets à raison de 3'000.- à 4'000.- CHF par station, selon les documents cités en page 4.

Die Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt (KRMU) unterstützt beide Vorlagen zur Planung der Veloleihstationen und dankt dem Agglomerationsvorstand für die Botschaft, die erstmals einen Überblick über Planungsvorlagen vermittelt. Sie setzen die Richtlinien für die Umsetzung dieser Veloleihstationen fest, so wie sie in der Richtplanung des Agglomerationsprogramms vorgesehen sind. Allerdings scheint die Liste mit den zukünftigen Stationen noch nicht vollständig genug zu sein, um ein wirkliches Netz bilden zu können. Die Termine für die Realisierung der verschiedenen Stationen scheinen zudem zu spät angesetzt zu sein, nicht zuletzt für die Veloausleihstation des Bahnhofs Düdingen, die für die Verbindung zwischen Düdingen und Freiburg ein wichtiges Element im Netzwerk darstellt. Zentralstationen wie jene des Bahnhofs Freiburg sind ausserdem zu klein bemessen. Deshalb ersucht die Kommission den Vorstand, die Verteilung des Netzwerks und der genauen Standorte mit den Gemeinden nochmals zu diskutieren. Auch die Modalitäten für die Subventionierung und die Nachfolgekosten sollten nochmals überdacht werden.

En conclusion, la CAME approuve le développement du réseau VLS en votant à l'unanimité en faveur des deux projets présentés et recommande au Comité d'agglomération de laisser l'initiative de la

planification temporelle de cette extension à la discrétion des communes membres. Le montant des subventions est en principe calculé selon les modalités arrêtées dans le projet d'arrêté.

4.3. Position du Comité /Ansicht des Vostands: MM./Herren Benoît Piller et/und Kuno Philippona, responsables du DAEM, Rapporteurs, Vertantwortliche des ARUM, Berichterstatter

M. Kuno Philippona. Die Stadt Freiburg hat im Jahre 2010 ein Projekt für die Einrichtung mehrerer Veloleihstationen ausgeführt. Im Jahre 2011 hat die Agglomeration dieses Veloleihnetz übernommen, um es auf die regionale Ebene auszudehnen. Das Veloleihnetz der Agglomeration bestand im ersten Betriebsjahr aus drei Stationen: Bahnhof Freiburg, Pérolles und St. Léonard. Der Bestand wurde im Herbst mit drei weiteren Stationen erweitert und ergänzt, und zwar mit den Stationen Marly, Villars-sur-Glâne und dem Geschäftssitz der Goupe E in Granges-Paccot. Der Agglomerationsvorstand hat im Voranschlag 2011 einen Betrag von 400'000.- CHF in die Investitionsrechnung aufnehmen lassen, damit diesen Stationen eine Subvention gewährt werden kann. Das Netzwerk wird im Herbst 2011 aus insgesamt 76 elektrischen Anschlüssen bestehen, wobei 21 Elektrovelos und 62 normale Velos angeboten werden. Eine Erweiterung des Netzwerks ist mit dem Agglomerationsprogramm der 2. Generation vorgesehen. In der Botschaft sind die verschiedenen Standorte in den verschiedenen Gemeinden aufgelistet. Ich verzichte hier auf eine Aufzählung der neu geplanten Stationen. Für die Finanzierung und Subventionierung des Netzwerks beantragt der Agglomerationsvorstand, die Richtlinie Raumplanung, Mobilität und Umwelt, Teil Mobilität, vom 20. Mai 2010, wie auf Seite 6 der Botschaft oben vermerkt, zu ergänzen. Die Kosten für eine Standardstation im Jahre 2011 wurde mit einem Betrag von 80'400.- CHF vorgesehen. Dieser Betrag ist für 12 Stromanschlüsse und 10 Velos (davon 5 Elektrovelos) berechnet. D. h., dass die Referenzkosten für einen Anschluss einen Höchstbetrag von 6'700.- CHF festgelegt wurden. Die Gemeinden können einen Subventionsansatz von 50% erwarten. Für andere Anbieter wie zum Beispiel Schulen, Spitäler usw., ist ein Subventionsansatz von 30% vorgesehen. Das Genehmigungsverfahren für die Subventionierung von Veloleihstationen entspricht dem in der Richtlinie Mobilität, Raumplanung und Umwelt festgelegten Verfahren.

Zum heutigen Antrag bestätigt der Vorstand, von den Gemeinden Marly und Villars-sur-Glâne Subventionsgesuche erhalten zu haben. Der Vorstand beantragt zudem, der Gemeinde Freiburg ebenfalls eine Subvention für die drei Velostationen zu gewähren, die im Jahre 2010 erstellt worden sind. Der Vorstand beantragt dem Agglomerationsrat, die auf Seite 6 der Botschaft aufgeführten Stationen mit einem Gesamtbetrag von 214'400.- CHF zu bewilligen. Der Vorstand beantragt dem Agglomerationsrat weiter, der Gemeinde Villars-sur-Glâne für die Überdachung einer Velostation eine Subvention von 2'100.- CHF zu bewilligen.

Antrag zuhanden des Agglomerationsrats: Der Vorstand beantragt dem Agglomerationsrat, die der Botschaft beigelegten Beschlussentwürfe zu genehmigen.

M. Benoît Piller. Comme l'a expliqué M. Philippona, la planification des stations de vélos en libre-service (VLS) a été reprise par l'Agglomération au début de l'année 2011. Et, c'est dans ce but qu'un montant de 400'000.- CHF a été porté au budget d'investissement de cette année. Aujourd'hui, le réseau de vélos en libre-service se compose de 6 stations, lesquelles ont déjà été énumérées par M. Philippona. En libre service, cela veut dire qu'elles sont utilisables 24 heures sur 24 au moyen d'une carte de paiement. Le réseau de Fribourg est le premier à offrir des vélos électriques. La mise à disposition de ces vélos fait partie de la stratégie de mobilité douce de l'agglomération de Fribourg. Elle répond aux exigences fixées dans le projet d'agglomération que nous allons déposer à la fin de cette année. En effet, vous l'avez lu, les batteries sont chargées par rayonnement solaire et le rééquilibrage des stations est également effectué par un vélo muni d'une remorque. Sous rééquilibrage, l'on entend la remise en place et la répartition du nombre de vélos par station. Ce réseau va continuer à s'étendre, c'est ce qui ressort de la lecture de la page 5 du message où sont énumérés les emplacements prévus de ces stations sur le territoire de l'agglomération.

Mais revenons maintenant aux arrêtés sur lesquels nous sommes appelés à voter. Deux arrêtés vous ont été soumis. Tout d'abord le projet d'arrêté prévoyant une directive concernant le subventionnement des stations de vélos en libre-service. Nous disposons déjà d'une Directive sur l'aménagement,

la mobilité et l'environnement, laquelle a été reprise en son temps de la CUTAF. Aujourd'hui, il s'agit de la compléter en ajoutant des conditions pour l'obtention d'une subvention pour une station de vélos en libre-service. Les exigences y relatives sont les suivantes: être conforme avec la planification du réseau (point extrêmement important) et avoir au minimum un tiers de vélos électriques. Un montant de référence a été calculé à 6'700.- CHF par borne et le taux de subventionnement est de 50% pour les communes.

Le deuxième arrêté concerne le financement, c'est-à-dire le montant des subventions que nous sommes aujourd'hui appelés à allouer pour les stations déjà existantes. Un montant total de 214'400.- CHF est soumis au vote, dont les détails se trouvent dans le message correspondant. Il convient de relever que le subventionnement ne concerne que les infrastructures et non pas le fonctionnement ou l'entretien des stations.

C'est en ce sens que le Comité d'agglomération propose au Conseil d'agglomération d'approuver les projets d'arrêté qui accompagnent le message y relatif.

4.4. Examen du message N°3/Prüfung der Botschaft N°3

Le Président. J'ouvre la discussion sur le message n°3 concernant la planification et le subventionnement du réseau de vélos en libre-service.

Mme Eleonora Schneuwly-Aschwanden. Enregistrement inaudible

Le Président. Est-ce que quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer ? La parole n'est plus demandée. Je donne donc la parole à M. Benoît Piller, rapporteur du DAEM.

M. Benoît Piller. Je remercie pour la remarque concernant Bourguillon. L'agglomération coordonne le réseau de vélos en libre-service, mais l'initiative pour la réalisation et aussi pour la conduite des travaux des stations sont du ressort des communes. Dans le cas de Bourguillon, c'est donc la commune de Fribourg qui planifie la station et qui demande ensuite la subvention. Nous vérifions uniquement si la réalisation de la nouvelle station est conforme à la planification du réseau de l'agglomération. Mais l'initiative de la réalisation échoit à la commune de Fribourg.

Le Président : Comme la parole n'est plus demandée, nous passons maintenant à l'examen des projets d'arrêté.

4.5. Projets d'arrêté/Beschlussentwurf

Le Président.

Premier projet d'arrêté :

J'ouvre la discussion sur le premier arrêté, l'article 1^{er} qui complète la Directive Mobilité dans la partie mobilité concernant le type d'ouvrage des stations de vélos en libre-service. Est-ce que quelqu'un souhaite s'exprimer ? La parole n'est pas demandée. L'article est donc approuvé.

Titres et considérants :

J'ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close. Nous passons donc au vote sur cet arrêté.

Vote :

Celles et ceux qui acceptent cet arrêté sur la Directive sont priés de l'exprimer en levant la main.

Résultat du vote :

C'est à l'unanimité que vous avez accepté cet arrêté.

Le Président.

Deuxième projet d'arrêté :

J'ouvre maintenant la discussion sur le deuxième projet d'arrêté qui concerne le financement. Je vais procéder à la lecture de cet arrêté, car les documents que vous avez reçus ont été modifiés, notamment en ce qui concerne le montant, alors que l'article 2 de ce projet d'arrêté a été supprimé.

Article premier.

¹ Le Comité de l'agglomération est autorisé à verser un montant de 214'400.- CHF sous la rubrique 650.09.03 du budget d'investissement 2011 au titre de subventionnement aux stations de vélos en libre-service.

² Cet investissement sera amorti selon les prescriptions légales en vigueur.

Corinne Margalhan-Ferrat .

Erster Artikel.

¹ Der Agglomerationsvorstand ist ermächtigt, unter der Rubrik 650.09.03 des Kostenvoranschlags der Investitionsrechnung 2011, einen Betrag von 214'400.- CHF als Subvention für Veloleihstationen zu verwenden.

² Diese Investition wird gemäss den gesetzlichen Vorschriften amortisiert.

Le Président. J'ouvre la discussion sur cet article premier. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Titres et considérants.

J'ouvre la discussion. Elle n'est pas demandée. La discussion est close. Nous passons au vote.

Vote : Celles et ceux qui acceptent le financement au titre de subventionnement proposé pour le montant figurant au budget d'investissement 2011 sont priés de s'exprimer en levant la main.

Résultat du vote :

C'est également à l'unanimité que vous avez approuvé ce deuxième arrêté.

5. Prestations de transport public des communes non membres/Öffentliche Verkehrsleistungen für Nichtmitgliederdemeinden

5.1. Préavis de la Commission financière/Stellungnahme der Finanzkommission

M. Jean-Pierre Gauch. Conformément à l'article 7, alinéa a) du Règlement de la Commission financière de l'agglomération de Fribourg, la Commission financière s'est réunie les 14 et 28 septembre ainsi que le 5 octobre 2011 pour prendre connaissance et discuter le plan financier du message no 2 du 7 septembre 2011 du Comité d'agglomération en vue de la ratification des contrats de prestations de transport public entre l'agglomération et les communes de St. Ursen, de Tafers et de Grolley. Après délibération, la Commission s'est déclarée à l'unanimité favorable à la conclusion des contrats de prestations de transport public entre l'agglomération et les communes de St. Ursen, de Tafers et de Grolley.

5.2. Préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement/Stellungnahme der Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt

M. Christoph Allenspach. Les contrats de prestation de transport public entre l'agglomération et les communes concernées sont pratiquement identiques. La CAME les accepte à l'unanimité. Cependant, je souhaite poser la question au Comité pour connaître la nature des démarches qu'il entend effectuer pour les communes hors de l'agglomération qui souhaitent constituer une région.

5.3. Position du Comité : MM. Benoît Piller et Kuno Philipona, responsables du DAEM, Rapporteurs/ Ansicht des Vostands : Herren Benoît Piller und Kuno Philipona, Verantwortliche des ARUM, Berichterstatter

M. Kuno Philipona. Die Agglomeration hat mit den TPF anfangs Jahr einen Rahmenvertrag unterzeichnet, der es erlaubt, die für Drittgemeinden erbrachten Verkehrsleistungen zum Selbstkosten-

preis in Rechnung zu stellen. Innerhalb des Agglomerationsgebiets werden die Anzahl Kilometer für die Hin- und die Rückfahrt ab Bahnhof Freiburg und bis zur letzten Bushaltestelle auf dem Agglomerationsgebiet verrechnet. Die Anzahl Kilometer ausserhalb der Agglomeration für Hin- und Rückfahrt werden von der letzten Bushaltestelle auf dem Gebiet der Agglomeration bis zur Endstation berechnet. Die Gemeinde Grolley begehrt für das Jahr 2012 die Fortsetzung der Verlängerung der städtischen Kreisbuslinie TPF am Wochenende. Die Gemeinden St. Ursen und Tafers begehren für das Jahr 2012 die gleichen Verkehrsleistungen wie im Jahr 2011.

Antrag zuhanden des Agglomerationsrats:

Aufgrund der dargestellten Angaben und in Übereinstimmung mit Artikel 16, Absatz 1, Bst. k) der Statuten der Agglomeration, stellt der Agglomerationsvorstand dem Agglomerationsrat den Antrag, diese Leistungsverträge für öffentliche Verkehrsleistungen für die Gemeinden Grolley, St. Ursen und Tafers zu genehmigen.

M. Benoît Piller. Comme la Loi sur les agglomérations le permet, l'agglomération de Fribourg fournit à trois communes non membres des prestations de transport public. Ces trois communes ont décidé de poursuivre cette collaboration pour 2012. Ces prestations sont offertes au prix coûtant. Si pour les années passées ces prestations ont été calculées sur un coût moyen, en y ajoutant quelques paramètres qui sont détaillés dans le message y relatif, nous disposons depuis cette année d'un contrat-cadre avec nos prestataires de service, les TPF. Les statistiques que nous recevons grâce à ce contrat-cadre vont nous permettre d'affiner ces coûts et de facturer le prix coûtant exact. Elles nous permettront aussi de mieux structurer notre réseau sur la base d'une meilleure connaissance de l'utilisation de nos lignes. Pour l'année 2012 cependant, comme le contrat-cadre est entrée en vigueur au début de cette année, les calculs de cette année reposent sur une extrapolation des chiffres disponibles à ce jour. La méthode de calcul utilisée est celle qui a été définie par l'indice du Trafic régional voyageur (TRV) communiqué par l'Office fédéral des transports, établi sur une moyenne de l'ensemble des entreprises de transport public en Suisse. Les prestations qui nous ont été demandées sont les suivantes :

Pour la commune de Grolley, le prolongement de la ligne de bus pour les nuits de vendredi et samedi pour un montant de 12'253.- CHF.

Pour la commune de St. Ursen, il s'agit des mêmes prestations qu'en 2011, à savoir trois paires de courses journalières supplémentaires par rapport au trafic régional ainsi que de deux courses supplémentaires pour les nuits de vendredi à samedi, respectivement de samedi à dimanche à raison d'une paire de courses par nuit. Le montant total pour ces prestations s'élève à 62'998.- CHF.

Pour la commune de Tavel, il s'agit de trois paires de courses supplémentaires journalières par rapport au trafic régional ainsi que de 4 paires de courses supplémentaires pour les nuits des week-ends. Le montant total est de 95'042.- CHF.

Pour répondre à la question de M. Allenspach, l'agglomération est ouverte aux prestations en faveur de communes non membres pour autant qu'il s'agit de prolongations de lignes de bus et non pas de nouvelles lignes régionales hors agglomération. A ce jour, seule la commune de Neyruz a manifesté un intérêt et nous sommes en tractation avec le Conseil communal de Neyruz.

Le Comité d'agglomération propose au Conseil d'agglomération de ratifier les contrats de prestations de transport public entre l'agglomération et les communes de Grolley, de St. Ursen et de Tafers.

5.4. Examen du message N°2/Prüfung der Botschaft Nr 2

Le Président. Nous passons à l'examen du message no 2 du Comité d'agglomération et j'ouvre la discussion concernant la ratification de ces contrats de prestations. La parole n'est pas demandée. La discussion est close. Nous passons au vote.

5.5. Ratification des contrats de prestations entre l'Agglomération et les communes non membres/ Ratifizierung der Leistungsverträge zwischen der Agglomeration und den Nichtmitgliedergemeinden

Contrat de prestations entre l'agglomération et Commune de Grolley

Le Président. J'ouvre la discussion sur l'article 1^{er}. Pas demandée. J'ouvre la discussion sur l'article 2. La parole n'est pas demandée. J'ouvre la discussion sur l'article 3. La parole n'est pas demandée. La discussion est close et nous passons au vote. Je rappelle que nous sommes 41 votants dans la salle.

Titres et considérants

J'ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée. Je procède au vote.

Vote : Celles et ceux qui acceptent le contrat de prestations en faveur de la commune de Grolley sont priés de l'exprimer en levant la main.

Résultat du vote :

C'est à l'unanimité que vous avez accepté le contrat de prestations pour 2012 entre l'agglomération et la commune de Grolley.

Contrat de prestations entre l'agglomération et la Commune de St-Ursen

Le Président. J'ouvre la discussion sur l'article 1^{er}. Pas demandée. J'ouvre la discussion sur l'article 2. La parole n'est pas demandée. J'ouvre la discussion sur l'article 3. La parole n'est pas demandée.

Titres et considérants

La parole n'est pas demandée. La discussion est close et nous passons au vote.

Vote : Celles et ceux qui acceptent le contrat de prestations en faveur de la commune de St. Ursen sont priés de l'exprimer en levant la main.

Résultat du vote :

C'est à l'unanimité que vous avez accepté le contrat de prestations pour 2012 entre l'agglomération et la commune de St. Ursen.

Contrat de prestations entre l'agglomération et la commune de Tafers

Le Président. J'ouvre la discussion sur l'article 1^{er}. La parole n'est pas demandée.

J'ouvre la discussion sur l'article 2. La parole n'est pas demandée.

J'ouvre la discussion sur l'article 3. La parole n'est pas demandée.

Titres et considérants

La parole n'est pas demandée. La discussion est close et nous passons au vote.

Vote : Celles et ceux qui acceptent le contrat de prestations en faveur de la commune de Tafers sont priés de l'exprimer en levant la main.

Résultat du vote :

C'est à l'unanimité que vous avez accepté le contrat de prestations pour 2012 entre l'agglomération et la commune de Tafers.

6. Budget 2012 de l'Agglomération/Kostenvoranschlag 2012 der Agglomeration

6.1. Position du Comité /Ansicht des Vorstands

M. Albert Lambelet. J'ai le plaisir de vous présenter le budget de fonctionnement et le budget d'investissement pour l'année 2012. Comment vous avez pu constater dans le message, nous arrivons à un total des charges brutes de 26'139'300.- CHF, composées principalement de l'administration pour 3.43 %, de la culture pour 6.56 %, de la mobilité pour 85.4 %, de l'aménagement de 0.94 %, de l'économie pour 3.13 % et des finances pour 0.54%. Par rapport au budget de l'année passée, il y a quelques modifications, notamment pour l'administration une augmentation de 160'000.- CHF qui provient principalement d'une augmentation de 10'000.- CHF pour le Comité d'agglomération en fonction des coûts historiques que nous avons connus en 2010. Ensuite, il y a un montant de plus de 100'000.- CHF de plus pour le domaine du personnel de l'agglomération, où notre intention est d'arriver à un 8.5 EPT pour faire tourner la maison dans tous les domaines et, comme vous pouvez le constater, tous nos employés sont surchargés parce que nous avons beau-

coup d'éléments qu'il faut réaliser en même temps, comme le plan directeur régional, le programme d'agglomération de 2^e génération, le message concernant le budget, la préparation de l'assemblée, etc. C'est la raison pour laquelle nous avons estimé que ce 8.5. EPT est nécessaire pour la bonne marche administrative de notre entité.

Pour le chapitre de la culture, il n'y a pas de commentaire à faire puisqu'il s'agit du même montant qui a été alloué, soit pour le subventionnement annuel, soit pour le subventionnement pluriannuel.

Pour le chapitre de la mobilité, le budget augmente également de manière importante, soit de 1'372'000.-CHF.

Dans ce montant, nous avons une part attribuée au domaine du personnel, soit environ 70'000.- CHF pour l'engagement d'un ingénieur des transports dont nous avons besoin pour assumer les tâches confiées à l'agglomération. Ces tâches concernent la planification de la mobilité d'une part et d'autre part les négociations avec l'entreprise prestataire de transport public, les TPF. A cet effet nous avons besoin d'un ingénieur possédant des compétences dans les domaines des transports et des finances, pour aider le DAEM, respectivement le Comité, à mener à bien ces discussions.

D'autre part, le contrat-cadre négocié cette année avec les TPF connaît une augmentation de 1'372'000.- CHF provenant des augmentations des coûts internes aux activités des TPF, dont principalement l'indexation des salaires, la fourniture des nouvelles prestations que le Comité a demandées lors des négociations et l'engagement de personnel supplémentaire. D'autre part, le contrat négocié pour cette année connaît une demande de prestations supplémentaires, dont cinq nouvelles lignes, notamment pour Marly – Portes-de-Fribourg avec des courses supplémentaires, Villars-sur-Glâne-Sud – Torry avec des courses supplémentaires, Fribourg – Matran – Rosé avec des courses supplémentaires, Fribourg – St. Ursen – Plaffeien avec des courses supplémentaires et Fribourg – Corminboeuf via la Route Jo Siffert comme prévu de manière supplémentaire également. Voilà, les explications pour la partie mobilité et les raisons permettant la justification de cette augmentation de 1'372'000.- CHF que vous trouvez in extenso dans le message.

Pour l'économie, nous constatons une augmentation de 82'000.- CHF liée aux frais du personnel (+ 30'000.- CHF), compris dans l'idée de 8.5 EPT que j'ai expliquée tout à l'heure et que nous voulons atteindre pour assurer la bonne marche de notre administration. D'autre part, nous avons également doté la promotion économique, instrument important de l'agglomération, des moyens nécessaires pour la prospection, la maintenance, les études, les recherches, les frais de réception et les actions de promotion pure qu'elle doit faire pour un montant de quelque 20'000.- CHF. Ces activités de la promotion économique sont indispensables au vu des éléments que nous devons mettre en place en 2012.

Pour le domaine des finances et mis à part les contributions des communes qui subissent les effets de la compensation, il n'y a pas de commentaire à faire puisque cette part du budget est conforme à la réalité.

Pour ce qui concerne le budget d'investissement pour l'année 2012, nous avons prévu un total des investissements qui s'élève à un montant de 4'479'000.- CHF. Il s'agit principalement d'un report de crédit de 1'950'000.- CHF que vous avez déjà accepté pour la halte ferroviaire de St-Léonard et pour la construction d'un parc urbain à Villars-sur-Glâne en tant que reprise des projets de l'ancienne CUTAF, c'est-à-dire un projet pour lequel l'Assemblée des délégués de la CUTAF avait déjà décidé l'allocation d'une subvention de 129'000.- CHF. Pour ces deux objets anciens, il n'y a pas de commentaire particulier à faire. Par contre, il y a des objets qui exigent un financement comme la mise en place en 2012 des éléments du PA2 pour la mobilité, l'aménagement et l'environnement, soit des projets pour un montant d'environ 400'000.- CH. En plus, nous avons un investissement d'un montant de 1'000'000.- pour les infrastructures d'aménagement et de la mobilité. A l'heure actuelle, nous sommes dans l'incapacité de dire à quoi ces investissements serviront vu que le Projet d'agglomération de 2^e génération sera mis en consultation dès le 14 octobre 2011. Mais vous serez appelés à vous prononcer en détail sur ces investissements lors de la séance du 21 décembre 2011. Pour ce qui est du PA2, le Comité ne s'est pas encore penché sur les objets urgents à réaliser au cours de l'année prochaine et pour la suite de la législature. Dès que ces éléments nous seront connus, chaque nouvelle infrastructure d'aménagement ou objet de la mobilité fera l'objet d'un message qui sera soumis à votre approbation. Si vous acceptez le budget d'investissements qui vous est présenté,

vous ne votez pas automatiquement pour le montant de 2'400'000.- CHF car nous devons vous expliciter en quoi ils consistent. Il s'agit là d'investissements de troisième génération ou de troisième analyse, comme on les appelle dans les communes.

Pour terminer, je demande donc au Conseil d'agglomération d'adopter le budget de fonctionnement 2012 ainsi que le budget d'investissements 2012, tels qu'ils vous ont été soumis.

6.2. Avis de la Commission financière/Stellungnahme der Finanzkommission

Le Président. Je donne maintenant la parole au Président de la Commission financière du Conseil d'agglomération de Fribourg.

M. Jean-Pierre Gauch. Conformément à l'article 23, alinéa 1 des Statuts de l'agglomération, la Commission financière est chargée de prendre position concernant le budget 2012 de l'agglomération. La Commission s'est réunie les 14 et 28 septembre ainsi que les 5 et 12 octobre 2011 pour procéder à l'examen des projets du budget de fonctionnement et du budget d'investissements de l'agglomération pour l'exercice 2012 ainsi que du message no 4 validé par le Comité d'agglomération le 8 septembre 2011 et transmis à la Commission financière le 9 septembre 2011. MM. Albert Lambelet, Jean- Bernard Schenewey et Thierry Steiert, membres du Comité et responsables du Dicastère des finances et des ressources humaines, ont présenté le budget de fonctionnement et le budget d'investissement ainsi que le message 4 devant la Commission financière lors de la séance du 14 septembre 2011. M. Lambelet a fourni des informations complémentaires lors de la séance du 5 octobre 2011. La Commission entend relever les points suivants :

Elle prend acte qu'un contrat-cadre a été conclu entre l'agglomération et les transports publics fribourgeois et regrette de ne pas y avoir accès. Selon le Comité, cette documentation donne lieu à une transparence accrue des offres des prestataires et facilite le suivi des coûts d'année en année. Elle relève qu'elle a obtenu les informations nécessaires à sa détermination. Aussi, elle remercie le Comité pour sa collaboration qui a fourni des renseignements complémentaires concernant la rubrique de la mobilité. Elle rappelle que cette dernière donne lieu aux dépenses les plus conséquentes du budget de l'agglomération pour l'exercice 2012.

Après délibération, la Commission financière préavis favorablement et à l'unanimité des membres présents lors de la séance du 5 octobre 2011 l'adoption du budget 2012 de l'agglomération. Elle propose au Conseil d'agglomération d'accepter le budget 2012 tel que préparé par le Comité d'agglomération. (Fribourg, le 12 octobre 2011)

6.3. Examen du message N°4/Prüfung der Botschaft Nr 4

Le Président. Nous passons maintenant à l'examen du message no 4 en passant d'abord au budget de fonctionnement et ensuite au budget d'investissement. Je donnerai lecture chapitre par chapitre en donnant la possibilité de discuter individuellement chacun des chapitres. M. Lambelet, rapporteur du Domaine Finances et Ressources humaines, répondra aux éventuelles questions.

- Budget de fonctionnement /Kostenvoranschlag Laufende Rechnungen

Chapitre 0 : Administration

J'ouvre la discussion sur ce chapitre. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Chapitre 3 : Culture

J'ouvre la discussion.

M. Eric Romanens. Concernant la culture, au point 300.365.20 subventions annuelles et extraordinaires, pour un montant de 580'000.- CHF, je propose de ramener ce montant à 530'000.- CHF et que l'on attribue 50'000.- CHF comme subventions extraordinaires aux communes membres. Car, il est vrai que depuis de nombreuses années, certaines communes cotisent à cette association culturelle et lorsqu'une petite société demande une subvention de 3'000.- ou 4'000.- CHF, on n'a même pas les

moyens de la lui donner et souvent, la Commission culturelle n'a même pas pris la peine d'examiner les dossiers. Donc, si vous avez envie que l'on parle parfois aussi en bien de l'agglomération, il faut donner un signe. Ce serait un signe pour soutenir les petites entités qui œuvrent aussi pour la culture dans notre région.

M. Pierre-Alain Clément. Dans un premier temps, je m'exprime au nom du Département de la promotion où se trouve également la Commission culturelle que j'ai l'honneur de présider. Au nom de tous ces organes, je vous demande de refuser cet amendement pour la raison suivante.

L'agglomération a repris les tâches de Coriolis Promotion. Dans ce contexte, il a été établi des règles bien précises qui permettent à l'agglomération d'intervenir lorsque les manifestations sont de nature régionale et professionnelle notamment. Dans les cas particuliers, il appartient par conséquent aux organisations auxquelles M. Romanens a fait allusion et qui sont concernées par ce mode de faire, à l'instar de ce qui se passe dans les autres communes, d'intervenir également auprès des communes lorsqu'il s'agit de manifestations locales

Pour cette raison, indépendamment des éléments d'orthodoxie financière, nous ne pouvons pas accéder à cet amendement.

Le Président. Nous sommes en présence d'un amendement, au moyen duquel M. Romanens propose au Chapitre 300.365.20 pour un montant budgété de 580'000.- CHF de diminuer ce poste à 530'000.- CHF et d'ouvrir une nouvelle rubrique « Subventionnement pour les communes membres » pour un montant de 50'000.- CHF. Le total de ce poste budgété ne changerait donc pas.

Mme Corinne Margalhan Ferrat. Herr Eric Romanens stellt folgenden Änderungsantrag: Er möchte die Budgetrubrik 300.365.20 um 50'000.- CHF vermindern, um diesen Betrag einer neuen Budgetrubrik „Subventionen für die Mitgliedsgemeinden“ zuzuführen. Der gesamte Budgetbetrag von 580'000.- CHF würde dabei unverändert bleiben.

M. Pascal Wicht. Personnellement, je m'oppose à l'amendement de M. Eric Romanens et je ne sais pas où il veut en venir. Si l'on diminue le montant de 580'000.- CHF inscrit au budget pour reporter la part du montant diminué dans une autre rubrique, cela ne veut rien changer. Ce sont de toute façon les communes qui financent ces montants. L'on va donc demander ce montant aux communes pour le leur redonner. Cela n'a pas vraiment de sens.

M. Eric Romanens. Je souhaite répondre à M. Pascal Wicht. Cela a quand même un certain sens du fait que les subventions annuelles ou pluriannuelles sont déjà distribuées au départ et ne tiennent plus comptes des événements qui peuvent arriver au cours de l'année, même au niveau régional, je ne parle pas seulement du point de vue communal, mais bien de celui de l'agglomération. J'ai vécu jadis un cas où une petite organisation touchait à l'époque 2'500.- CHF et tout d'un coup plus rien. Alors, si l'on n'a pas quelques francs pour donner aux plus petites manifestation locales celles-ci se trouvent évidemment face à un mur par rapport aux organisations qui reçoivent une subvention. Il faudrait aussi encourager ceux qui nous font vivre et qui sont proches de nous. Parce que, si l'on continue comme cela, je serai peut être un des premiers à dire que l'on refuse, que l'on ne donne plus rien, que l'on n'entre plus en matière, qu'on ne prend même plus la peine d'écouter les gens qui demandent une subvention. Donc, les communes assumeront jusqu'à un certain point. C'est pourquoi l'on doit réserver et mettre en diminution du montant global la part de ses subventions.

M. Le Président. La discussion continue. Qui souhaite s'exprimer à ce sujet ? La parole n'est plus demandée. Je donne donc en dernier lieu la parole au Comité à qui revient le dernier mot.

M. Pierre-Alain Clément. Je ne me suis peut-être pas bien fait comprendre tout à l'heure. Cela n'exclut évidemment pas les prestations extraordinaires puisque, dans les montants qui restent à disposition, il y a une partie des montants qui sont extraordinaires, c'est-à-dire liés à des événements uniques. Cela dit, à chaque fois qu'il y a une sollicitation particulière ou générale, la Commission cul-

turelle, qui est un organe de préavis et composée essentiellement de gens impliqués dans la culture, donne son préavis à l'intention du Comité de l'agglomération. Chaque fois qu'une décision est prise, et tout particulièrement lorsque celle-ci est négative, il appartient systématiquement à la partie « lésée » de faire une réclamation auprès du Comité. Ce n'est donc pas en modifiant la composition du budget que les objectifs poursuivis par M. Eric Romanens seront atteints, raison pour laquelle j'incite à refuser cet amendement.

Le Président. Nous passons maintenant au vote. Je rappelle que nous sommes en présence d'un amendement de M. Eric Romanens qui demande de réduire de 50'000.- CHF le poste 300.365.20 d'un montant de 580'000.- CHF pour affecter cette somme à une nouvelle rubrique « Subventions pour les communes membres ».

Mme Corinne Margalhan Ferrat. Beim vorliegenden Änderungsantrag von Herrn Eric Romanens geht es darum, die Budgetrubrik 300.365.20 von 580'000.- CHF um einen Betrag von 50'000.- CHF zu kürzen, um diese Summe einer neuen Rubrik „Subventionen für die Mitgliedgemeinden“ zuzuführen.

Le Président. 41 Conseillères et Conseillers sont présents. Je procède au vote.

Vote :

Celles et ceux qui acceptent l'amendement de M. Eric Romanens sont priés de l'exprimer en levant la main.

Résultats :

Oui : 12

Non : 22

Abstention : 7

L'amendement de M. Eric Romanens a ainsi été refusé. La rubrique du budget concernée est donc maintenue comme proposée par le Comité. Je passe maintenant au point suivant de l'ordre du jour.

Chapitre 6 : Mobilité.

J'ouvre la discussion au sujet de ce chapitre. Qui souhaite s'exprimer ?

M. Pascal Wicht. J'ai une question au sujet de cette rubrique. Je vous fais part de mon étonnement que l'on reporte sur l'agglomération des charges de 53'000.- CHF en vue de la mise en service du RER fribourgeois. Or, le RER ne concerne en aucun cas le trafic d'agglomération puisqu'il concerne le trafic entre Fribourg et Romont et Fribourg et Bulle. Dès lors, je ne comprends pas pourquoi ces 53'000.- CHF sont à la charge de l'agglomération qui n'a pas à supporter des modifications de la structure des coûts des TPF. Ces surcoûts devraient être portés par les communes qui vont bénéficier du RER. Et, je profite de la parole pour relever quand même que le message sur la rubrique des transports qui ne comporte qu'un peu plus de deux pages pour couvrir une rubrique qui représente 85% du budget de l'agglomération me paraît un peu léger. Il y a beaucoup d'informations qui pourraient nous être utiles que nous n'avons pas reçu et il me paraît un peu curieux d'adopter un budget dans ces conditions.

M. Rainer Weibel. Je me pose les mêmes questions que M. Pascal Wicht. Il est clair que l'on a obtenu une réduction par rapport au budget de l'année passée, mais on n'a toujours pas obtenu les explications. On a la séparation du pouvoir et même le président de la Commission financière qui était dans le groupe de la ville ne les a pas obtenues. Je suis le développement des nouveaux projets et aussi le budget, mais je ne comprends pas pourquoi on ne nous donne pas plus d'informations. Si l'on me dit que l'on ne peut pas nous donner plus d'informations en raison d'une situation de concurrence, cela n'est pas vrai. Et, si quelqu'un du dicastère répond de cette manière à une question liée aux facteurs inhérents, cela ne passe pas. Mais là, on laisse passer, alors que nous négocions avec une société qui détient le monopole, laquelle est dans l'obligation de nous fournir les chiffres, sinon on peut arrêter avec toutes ces discussions concernant les transports de l'agglomération. Et, par rapport à cette situation, je peux comprendre les courriers des lecteurs qui expriment leur inquiétude face à cette situation.

M. Markus Bapst. J'ai un problème de compréhension entre les montants mentionnés dans le message sur le budget et les montants mentionnés dans les contrats de prestations entre l'agglomération et les communes concernées. Je ne comprends pas pourquoi je ne trouve pas ces mêmes chiffres ?

Le Président. La discussion se poursuit. La parole n'est plus demandée. Je donne alors la parole à M. Benoît Piller, membre et rapporteur du Comité.

M. Benoît Piller. J'aimerais répondre à la première intervention concernant les frais RER qui sont maintenant répercutés sur les frais du trafic d'agglomération. Ceci est dû à un changement législatif qui est intervenu au niveau fédéral et qui pose aux TPF de faire payer les infrastructures de la gare routière aux utilisateurs. Nous payons donc les entrées et sorties des bus de la gare et les coûts d'exploitation de la gare sont divisés par le nombre d'entrées pour le calcul des coûts moyens par ligne. Dès la mise en service du RER, les bus directs sur la ligne Fribourg-Bulle ne circuleront plus et il y aura donc beaucoup moins de trafic, ce qui va augmenter les coûts d'exploitation de toutes les lignes de l'agglomération. Nous avons bien sûr discuté de cet objet avec les TPF et nous le discutons aussi avec le canton, puisque nous ne pouvons pas, comme vous l'avez justement relevé, retrouver dans les coûts de l'agglomération tous les coûts dus à un changement de lois. Mais, il est clair que ce sont des discussions qui ont actuellement lieu dans le cadre du contrat de prestations que nous concluons avec les TPF et des prestations que nous présentons ensuite au canton en vue de l'obtention de subventions.

Le Président. Je donne la parole à M. Albert Lambelet, membre du Comité et rapporteur du Dicastère des finances.

M. Albert Lambelet. Pour la question de M. Rainer Weibel ou son interrogation qui a aussi été reprise par le Dicastère des finances, concernant les éléments informatifs que le Comité peut donner. Comme il a été relevé dans le rapport de la Commission financière, cette dernière a reçu toutes les informations nécessaires à leur analyse sauf un élément qui était le contrat-cadre avec les TPF et suite à un malentendu, nous avons effectivement interprété le fait de donner en consultation ce contrat-cadre comme un élément qui pourrait diminuer le secret ou la confidentialité que nous avons avec les TPF. Mais après discussion avec le président et les membres de la Commission financière ainsi que le Comité, nous avons déjà fixé un entretien avec M. Jean-Pierre Gauch pour établir un modus vivendi pour les informations qui doivent être données à la Commission financière et, le cas échéant, au Conseil d'agglomération. En effet, il y a parmi ces informations certaines données que nous estimions, à peut-être faux titre ou à juste titre, que nous ne pouvions pas publier. Cela dit, il y aurait peut-être une nouvelle analyse à faire pour la prochaine fois et c'est dans ce but qu'une rencontre a déjà été fixée avec M. Jean-Pierre Gauch en vue d'établir ce genre de relations pour permettre que la volonté de chacun ici présent soit exprimée, et le président l'a relevé d'entrée, que l'agglomération vive et qu'elle vive bien, et c'est bien aussi notre sentiment.

Pour ce qui concerne la question de M. Markus Bapst, je peux dire qu'il a vu juste et il a un œil de lynx. Ces différences proviennent d'un élément tout simple. Nous avons commencé à établir le budget 2012 au mois de mai, avec une première finalisation au mois de juillet et une dernière finalisation le 25 août 2011. Cela signifie que nous ne possédions pas encore les chiffres que vous avez sous les yeux, car les contrats de prestations n'étaient pas encore prêts, raison pour laquelle vous constatez cet écart. Mais, les chiffres que vous possédez et sur lesquels vous allez voter ce soir sont les chiffres vrais qui correspondent à ceux qui figurent au budget. Pour le vote, il n'y a aucun problème, car vous allez uniquement voter sur les contrats de prestations qui comportent les chiffres corrigés.

Le Président. Nous passons maintenant au chapitre suivant.

Chapitre 7 : Aménagement

J'ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Chapitre 8 : Economie

J'ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Chapitre 9 : Finances

J'ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée. La discussion est close. Nous passons au point suivant.

- Budget d'investissement/Kostenvoranschlag Investitionsrechnung

Le Président.

Chapitre 6 : Transports

J'ouvre la discussion sur ce chapitre.

M. Christoph Allenspach. La CAME a bien examiné ce budget d'investissement, les parties aménagement et mobilité. La CAME constate que les montants portés au budget pour l'aménagement et la mobilité sont indispensables pour la réalisation du projet d'agglomération et le plan directeur de l'agglomération, tout comme pour la planification des infrastructures pour les années 2012 et 2013. En ce qui concerne les investissements, M. Albert Lambelet est venu nous rassurer que les deux montants d'un million pour l'aménagement ne constituent pas une carte blanche, mais qu'il y aura des messages concernant ces dépenses qui nous seront soumises. Pour le futur, nous devons exiger que des projets soient déjà inscrits dans ces rubriques d'investissement. Une remarque à faire aussi concernant les budgets d'investissements des années à venir. Dans le présent budget, il y a bien les montants de deux millions par rubrique concernant des projets qui seront exprimés dans le cadre du projet d'agglomération et que l'on votera probablement le 21 décembre prochain. Mais pour l'avenir, la CAME souhaite que le budget d'investissement contienne plus de précisions concernant les projets présentés et la planification pour la période de cinq ans qui correspond à la durée de la législature.

Die Kommission empfiehlt Ihnen einstimmig die Annahme des Investitionsbudgets. Die Planungsbeiträge entsprechen der Logik, damit das Agglomerationsprogramm fertiggestellt werden kann und ausserdem sind die Investitionen für die kommenden Jahre vorzusehen und zu planen. Die eingetragenen Summen von 2 Millionen für Investitionen im Bereich der Raumplanung und der Mobilität stellen keinen Blankoscheck dar, denn zu diesen Ausgaben müssen uns jeweils die entsprechenden Botschaften zur Genehmigung unterbreitet werden. Für die folgenden Jahre ist jedoch vorzusehen, dass die betreffenden Beträge auch etwas höher sein werden, vor allem betreffend der Investitionen, weil die momentan eingesetzten Beträge für die Raumplanung und die Mobilität sowie für die Realisierung der Projekte im Agglomerationsprogramm, über das wir voraussichtlich am 21. Dezember abstimmen werden, kaum ausreichen dürften.

Avec ces considérations, la CAME vous propose à l'unanimité d'accepter le budget d'investissement 2012.

Le Président. Le Bureau a pris note du préavis de la CAME concernant le budget. La discussion se poursuit.

Mme Marie Garnier. J'interviens au sujet du point 650. 522.10 concernant le parc urbain de Cormanon et le chemin pour piétons et vélos à Villars-sur-Glâne. Je dois intervenir à titre curatif pour la commune de Villars-sur-Glâne et à titre préventif pour les autres communes de l'agglomération pour expliquer le processus de subventionnement et tenter de l'améliorer. Le chemin piétons-vélos dont je parle est déjà construit. Il a été construit ce printemps et il est magnifique. Je viens d'aller aujourd'hui, il y avait des dizaines de Joggeurs, cyclistes et promeneurs qui étaient sur ce chemin et qui ne tarissaient pas d'éloges, donc qui qualifiaient le chemin de génial et remerciaient la commune de Villars-sur-Glâne et l'agglomération pour la réalisation de ce projet. Le seul problème est que selon les standards de la CUTAF, ce projet mérite une subvention de 220'000. – CHF et non de 129'000.- CHF comme octroyé à l'époque, puisque l'on avait utilisé comme levier un ancien projet CUTAF pour commencer ce projet. A de nombreuses reprises, la commune de Villars-sur-Glâne a demandé à l'agglomération d'intégrer la totalité du subventionnement pour ce projet et la dernière lettre date

du 12 juillet pour donner toutes les informations pour rédiger un message. Malheureusement, ce message n'a pas été présenté aujourd'hui. Je le regrette et je comprends que les responsables de l'agglomération ont eu beaucoup de travail au cours de cet été, mais je plaide quand même pour un traitement plus rigoureux des dossiers. On m'a assuré que ce message serait présenté lors d'une prochaine séance du Conseil. Les responsables ont été invités à l'inauguration et ils ont assisté à cet événement lors duquel ils ont aussi pu constater à quel point ce projet est favorable à la mobilité. Je ne peux que vous inviter d'y aller voir, tout en espérant que ce message sera présenté lors d'une prochaine séance du Conseil d'agglomération.

Le Président. Si j'ai bien compris l'intervention de Mme Garnier, il ne s'agit que d'une remarque et non d'un amendement. La discussion se poursuit. La parole n'est plus demandée. La discussion est donc close. Je donne la parole à M. Benoît Piller, membre du Comité.

M. Benoît Piller. J'aimerais répondre simplement à la commune de Villars-sur-Glâne au sujet de ce projet, dont je ne conteste pas la beauté de cette réalisation. Le montant de 129'000.- CHF qui avait été demandé à l'époque, c'est-à-dire à l'époque de la CUTAF, ont bien été repris, mais il concernait un autre projet. En automne de l'année passée, la demande a été faite par la commune de Villars-sur-Glâne s'il y avait la possibilité de reporter l'argent que les délégués de la CUTAF avaient voté pour leur projet sur un autre projet similaire. En novembre 2009, par souci de pragmatisme et d'efficacité, le Comité d'agglomération a décidé d'effectuer cette rocade en faveur de la commune de Villars-sur-Glâne. Par la suite, les discussions ont eu lieu et la commune de Villars-sur-Glâne a présenté un autre projet dont le montant de subventionnement s'élevait à 200'000.- CHF comme Mme Garnier l'a relevé. Nous avons alors demandé à la commune de déposer une demande conformément aux directives que le Conseil d'agglomération avait votées et cette demande nous est effectivement parvenue au mois de juillet de cette année. Le dossier n'a pas été perdu, mais se trouve bien parmi les dossiers traités par l'agglomération, mais il n'a pas pu être pris en priorité pour que ce message soit soumis aujourd'hui au Conseil. Mais, concernant le budget de l'année prochaine, les 129'000.- CHF ont été votés et sont acquis à la commune de Villars-sur-Glâne pour autant que le projet réalisé arrive à ce montant. S'il arrive à un montant supérieur, vous l'avez entendu par plusieurs orateurs, nous disposons d'un montant d'un million de CHF pour l'aménagement et d'un million de CHF pour la mobilité. Donc le message qui vous sera soumis pour approbation, puisera la différence de la subvention sur les montants alloués aujourd'hui, si le Conseil vote en faveur du budget d'investissement qui lui est soumis.

M. Albert Lambelet. Juste une petite réponse à M. Christoph Allenspach à titre personnel et aussi selon la vue d'ensemble du Comité, je n'aime pas donner des chèques en blanc, donc on ne va pas en réclamer. Mais, il faut accorder qu'il s'agit d'une situation extraordinaire et nous étions dans l'incapacité de donner ces informations lorsque nous avons établi le budget, car le PA n'était pas encore terminé. Il était difficile de déjà sortir des éléments pour l'année 2012. Cependant, nous avons une réunion dans 5 ou 6 jours pour effectivement déterminer ces éléments et nous serons alors en mesure de déjà vous proposer quelque chose pour le mois d'avril. Mais, cela ne sera pas la procédure habituelle à suivre. Pour la deuxième partie, vous êtes un peu en avance, car il s'agit d'un sujet qui sera traité sous le point 7 de l'ordre du jour et je vous répondrai lorsque ce point sera traité.

Le Président. Avec l'intervention de M. Lambelet, nous sommes arrivés au terme de l'examen du message no 4 et passons maintenant à l'adoption des projets d'arrêté pour les budgets.

6.4. Adoption du budget : projets d'arrêté/Genehmigung der Kostenvoranschläge : Beschlus-sentwürfe

- Arrêté sur le budget de fonctionnement/Beschluss über den Kostenvoranschlag der Laufenden Rechnung

Le Président. Article premier. Est-ce que quelqu'un souhaite s'exprimer au sujet de cet article ? La parole n'est pas demandée. La discussion est close. L'article est donc adopté dans la teneur suivante : Le budget de l'agglomération pour l'année 2012 est adopté.

Il se présente comme suit :

Total des produits : 26'639'300.- CHF

Total des charges : 26'639'000.- CHF.

Titres et considérants

J'ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée. La discussion est close. Je passe au vote.

Vote : Celles et ceux qui acceptent le budget de fonctionnement selon l'arrêté que je viens de lire sont priés de s'exprimer en levant la main.

Résultat du vote :

Oui : 34

Non : 3

Abstentions : 4

Par 34 oui, 3 non et 4 abstentions, vous avez accepté le budget de fonctionnement 2012 de l'agglomération de Fribourg.

- Arrêté sur le budget d'investissement /Beschluss über den Kostenvoranschlag der Investitionsrechnung

Le Président. Je passe maintenant au budget d'investissement pour l'exercice 2012.

Le budget d'investissement se présente comme suit :

Total des investissements pour l'année 2012 : 4'479'000.- CHF.

J'ouvre la discussion sur l'article premier. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Titres et considérants.

J'ouvre la discussion, la parole n'est pas demandée. La discussion est close. Je passe au vote.

Vote : Celles et ceux qui acceptent le budget d'investissement pour l'exercice 2012 de l'Agglomération sont priés de s'exprimer en levant la main.

Résultat du vote :

Oui : 37

Non : 2

Abstentions : 2

Par 37 oui, 2 non et 2 abstentions, vous avez accepté le budget d'investissement 2012 de l'agglomération de Fribourg.

7. Information sur le plan financier /Information zum Finanzplan

7.1. Position du Comité/ Ansicht des Vorstands

M. Albert Lambelet. Etablir un plan financier est une exigence légale à laquelle l'agglomération est soumise. Cette exigence se trouve principalement dans notre Constitution cantonale, dans la LCo et dans le Règlement d'application de la LCo. D'autre part, nous trouvons également la trace de cette exigence dans les Statuts de l'agglomération qui stipulent que le plan financier et ses mises à jour doivent être transmis au Conseil d'agglomération ainsi qu'à la Commission financière. Ils font l'objet d'un préavis de la Commission financière au Comité de l'agglomération, ce dernier étant chargé de son adoption. En outre, le plan financier constitue un instrument de gestion à disposition de notre autorité qui devrait refléter la situation existante et projeter l'avenir à moyen terme. Compte tenu des divers éléments prévisionnels qui peuvent être établis sur la base d'une situation donnée d'ordre économique, politique et social. Le but d'un plan financier est de permettre la comparaison entre les moyens financiers à disposition à moyen terme et le programme des investissements. Donc, en tant

que tel, le plan financier est un outil de conduite du Comité de l'agglomération et c'est pour cette raison que le chapitre « Information sur le plan financier » est mentionné à l'ordre du jour.

Le but de ce soir est donc d'informer le Conseil d'agglomération sur les options et projets, mais surtout des moyens et des mesures concrètes permettant de les réaliser. Ainsi, ce plan financier qui est basé sur cinq ans doit être évolutif et chaque année nous devons présenter un nouveau plan financier tenant compte de la situation et des données connues à ce jour. Il est évident que ce plan financier doit être communiqué en même temps que le budget, plan que la Commission financière doit analyser sous l'angle financier en vue de donner son préavis non pas au Conseil d'agglomération, mais un préavis au Comité d'agglomération qui l'adopte. Le rôle de la Commission financière dans ce domaine est donc important. Elle doit analyser les objets qui lui sont soumis, mais sous l'angle de l'engagement financier et des répercussions sur les finances communales. C'est à ce titre que le plan financier doit lui être soumis et sur lequel elle peut formuler des remarques et émettre un préavis à l'intention du Conseil ou du Comité en premier lieu, puis elle peut transmettre ce préavis au Conseil d'agglomération. Par contre, il ne lui appartient cependant pas d'imposer des reports pour des raisons d'opportunité concernant les projets annoncés. Autres éléments juridiques : le Conseil d'agglomération n'a donc pas à approuver le plan financier présenté par le Comité. Il en prend simplement acte. Mais attention, suite à la remarque de M. Rainer Weibel, j'abonde dans ce sens-là, cela n'exclut pas une discussion sur les objets choisis par l'exécutif, bien entendu. Car, sinon il s'agit d'un système en vase clos, ce qui n'est pas une bonne chose. Par contre, vous n'avez pas à dire oui ou non, mais une discussion peut bien entendu être générée. Le plan financier doit permettre une détermination des ressources financières de l'agglomération sur les cinq années à venir. Il doit tenir compte de deux grands éléments : des comptes de fonctionnement ainsi que des investissements qui vont porter conséquences sur les comptes de fonctionnement. On doit donc intégrer aux comptes de fonctionnement les investissements au terme du service de la dette, c'est-à-dire des intérêts et des amortissements ainsi que des éventuelles charges d'exploitations complémentaires. Il se base en principe sur les chiffres de cinq dernières années et l'on travaille avec la méthode dite des « coûts historiques ». Mais pour cette année, c'était difficile car nous n'avons que trois années d'expérience. D'autre part, l'on doit tenir compte des données qui nous sont fournies par certaines entités économiques, que ce soit la BNS qui tient compte de certaines prévisions budgétaires, elles sont arrêtées pour l'année 2013. Pour le canton, il existe aussi des données de base inflationnistes ou de déflation jusqu'en 2013. Or, nous devons faire un plan financier sur une période de cinq ans, c'est-à-dire jusqu'en 2016. De ce fait, nous avons établi toute une série d'hypothèses. Tout d'abord, on a mis pour les comptes de fonctionnement une stabilité de la part du financement des communes membres, notamment en établissant que les ressources financières de l'agglomération devraient rester stables. Là aussi, l'on tombe dans un élément faisant distorsion dans le cadre de notre travail, car les seules ressources que l'on dispose, on doit les quémander aux communes membres de l'agglomération, ce qui peut poser des problèmes puisque nous n'avons pas de ressources fiscales propres, ce qui fait qu'il manque cette partie-là pour pouvoir fonctionner comme une entité politique. Malheureusement, lors de la constitution de l'agglomération, on n'a pas tenu compte de ce volet financier et de ce volet fiscal. Je le regrette, mais c'est comme ça. L'absence de tout changement dans la législation en cours nous permet d'avoir un statu quo pour les cinq années à venir. Il est bien entendu que toute nouvelle loi qui aurait des implications pour l'agglomération modifierait ce plan financier. Une dotation similaire dans les ressources humaines et le reste qui nous coûte les 8.5 EPT, selon l'indexation prévue par le Conseil d'Etat, sont les éléments que nous avons trouvés. Concernant les charges et les recettes d'investissement, je les ai mentionnées tout à l'heure et là où M. Christoph Allenspach a déjà entamé la discussion, je dois également dire que d'établir une planification financière dans ces conditions a été très difficile pour mes collègues du Dicastère des finances et le Comité, car le délai fixé au 25 août était très courts alors que la discussion pour le PA a n'a eu lieu que le 22 septembre. Or, malgré cela, tous les éléments devaient être connus alors que c'est justement le Pa qui va nous dicter ce que nous allons envisager pour les quinze prochaines années. Mais comme M. Allenspach l'a annoncé, il y a des mesures d'urgence et des investissements peut-être lourds à consentir pour les cinq prochaines années. Nous n'avons pas encore eu le temps de sortir tous ces éléments et nous n'avons pas encore eu le temps de discuter avec nos principaux partenaires, dont bien entendu le

canton, parce que certaines mesures prévues dans le PA peuvent également être considérées comme des mesures qui sont en partie ou entièrement financées par le canton et pour lesquelles une discussion doit être menée à ce niveau-là. Vous pouvez vous imaginer les difficultés que le Dicastère de finances et le Comité ont dû affronter pour établir cette planification d'investissement. C'est pour cela que nous avons décidé d'intégrer un certain montant au budget. Dès que nous aurons terminé notre politique pour les cinq années à venir, nous pourrons établir le plus rapidement possible un nouveau plan financier. Pour le budget 2013, bien entendu, nous aurons exactement les éléments dont la réalisation sera prévue et la notion de chèques en blanc disparaîtra. Voilà les différents éléments explicatifs de ce plan des investissements. Comme vous avez pu le constater, nous avons prévu pour les investissements en 2012 un montant de 4'479'000.- CHF et un montant 4'570'000.- en 2013 CHF, pour 2014 un montant de 4'000'000.- CHF, en 2015 également 4'000'000.- CHF et en 2016 encore 4'000'000.- CHF. Cela fait si mon calcul est juste un investissement de 21'000'000.- CHF pour les cinq années à venir. La somme peut atteindre 26 millions ou seulement 18 millions, nous ne pouvons pas le dire avec certitude aujourd'hui. Le fonctionnement passe de 26'639'000.- CHF à 29'850'000.- CHF à 3'100'000.- CHF, j'arrondis, à 3'230'000.- CHF et à 3'370'000.- CHF, dont principalement pour 2012 à environ 130'000.- CHF d'intérêts et d'amortissements supplémentaires, pour 2013 à environ 1'300'000.- CHF pour le service de la dette, pour 2014 à environ 1'500'000.- CHF pour le service de la dette, pour 2015 à environ 1'700'000.- CHF pour le service de la dette et pour 2016 à environ 1'900'000.- CHF, ce qui explique pourquoi le compte de fonctionnement augmente autant. Voilà pour les explications, et nous reviendrons l'année prochaine avec un budget beaucoup plus détaillé, comme le demande M. Allenspach, car nous aurons effectivement connaissance de toutes les données nécessaires pour établir ce plan financier.

7.2. Avis de la Commission financière /Stellungnahme der Finanzkommission

M. Jean-Pierre Gauch. Conformément à l'article 23 alinéa 1, let b des Statuts de l'agglomération de Fribourg, la Commission financière du Conseil d'agglomération s'est réunie les 14 et 28 septembre ainsi que le 5 octobre 2011 pour prendre connaissance et discuter du plan financier 2012-2016 de l'agglomération. MM. Albert Lambelet, Jean-Bernard Schenevey et Thierry Steiert, membres du Comité et responsables du dicastère des finances et des ressources humaines, ont présenté le plan à la Commission en date du 14 septembre 2011. M. Albert Lambelet a fourni des informations complémentaires lors de la séance du 5 octobre 2011.

La Commission financière entend relever les points suivants :

Elle note que cette version du plan financier a été validée par le Comité le 8 septembre 2011. Elle prend acte de la nécessité eu égard à l'avancement des travaux du PA2. Elle considère à titre d'information les montants mentionnés des investissements à prévoir durant la période concernée. Elle regrette que le document explicatif sur ce plan qui lui a été transmis ne soit pas porté à la connaissance de l'ensemble des membres du Conseil d'agglomération.

Après délibération et à l'unanimité, la Commission financière préavise favorablement le plan financier 2012-2016 de l'agglomération de Fribourg.

(Fribourg, le 5 octobre 2011)

Le Président. Nous prenons acte du préavis de la Commission financière concernant ce plan financier, sur lequel je n'ouvre pas la discussion. Cette dernière est donc close et je passe au point suivant.

M. Pascal Wicht. Je suis désolé, mais le fait de prendre acte n'exclut pas de donner un avis, même si l'on n'a pas à voter sur ce plan financier. Je demande que la discussion soit ouverte.

Le Président. Y a-t-il d'autres avis similaires ? Il semble que oui. J'ouvre donc la discussion et je donne la parole à M. Pascal Wicht.

M. Pascal Wicht. Personnellement, je suis déçu du document qui nous a été remis. Pour moi, un plan financier n'est pas uniquement une feuille comportant des chiffres. Un plan financier, plus précisé-

ment une planification financière, doit à mon avis être accompagné d'explications. A côté du tableau que nous avons reçu, il devrait y avoir quelques explications sur les montants, sur la façon dont ces montants ont été calculés, même si l'on ne doit pas voter. On ne peut pas simplement remettre un document Excel de deux pages comportant des chiffres. Cela ne va pas. Cela n'est pas une planification financière.

M. Jean-Pierre Gauch. Pour établir notre préavis, la Commission a reçu un document très complet, lequel nous a aussi permis de voir l'évolution de ce plan financier. Avec l'intervention de M. Lambelet lors de l'examen du budget, on va en discuter. Il faut reconnaître que la Commission financière n'a eu que trois semaines à disposition pour se former, pour étudier le budget, c'est-à-dire pour vraiment se mettre en marche. Il est vrai qu'un délai de trois semaines n'est pas suffisant. Mais, en accord avec M. Lambelet, je peux vous assurer que l'année prochaine lors de l'examen du budget, du plan financier ou lors d'une révision du plan financier, vous recevrez un maximum d'informations, notamment après avoir vérifiée les bases légales nous permettant d'informer plus complètement. Pour cette raison, je pense que la discussion ne doit pas avoir lieu maintenant. Il convient également de faire confiance à la Commission financière et au Comité chargé de vous donner les informations nécessaires. Je considère cette année comme une année de transition, voire de préparation.

M. Bruno Marmier. Je partage l'opinion de mon collègue Pascal Wicht, car, en effet, il n'y a pas beaucoup de transparence. Il a beaucoup d'informations dont on ne dispose pas. Je prends acte de l'intervention de M. Jean-Pierre Gauch et je veux espérer que l'année prochaine on mettra à notre disposition tous les documents nécessaires, notamment aussi dans le domaine des transports publics et du contrat-cadre pour que nous, les Conseils généraux des communes membres de l'agglomération puissions prendre des décisions fondées sur des bases correctes.

Le Président. J'admets que l'on puisse faire des remarques concernant le plan financier, mais il convient de ne pas oublier qu'il y a actuellement énormément de travail à fournir à l'agglomération. L'objectif principal est le dépôt de ce projet d'agglomération et lorsqu'il sera déposé, nous serons en possession d'un véritable outil de travail. Et je suis convaincu que l'on trouvera alors le bon rythme de travail et que les informations qui manquent ce soir pourront être données de manière plus exhaustive. Je donne maintenant le dernier mot au Comité, à M. Albert Lambelet.

M. Albert Lambelet. En réponse à M. Pascal Wicht et M. Bruno Marmier, je pense que nous avons tous envie d'avoir certaines données complémentaires. Et, même si la Commission financière a reçu tous les documents, une requête nous a été adressée pour que le Conseil d'agglomération puisse entrer en possession de ces éléments. Mais, le Comité est resté en stand-by parce qu'il ne s'agit pas de donner ces informations pour que le Conseil débattenne sur l'évaluation de ces éléments. On ne peut pas le faire de cette manière. Il est clair qu'une discussion doit avoir lieu, mais le Conseil ne peut pas mettre en cause les chiffres, car ce débat ne peut pas avoir lieu. Même si l'on peut vous donner certains de ces éléments informatifs, ils ne peuvent cependant pas faire l'objet d'une séquence du Conseil d'agglomération, puisque le Conseil doit simplement en prendre acte. Par contre, cela est bien le rôle de la Commission financière de procéder à l'examen de ces données. Le président de la Commission financière a bien relevé que la Commission avait reçu toutes les informations nécessaires pour comprendre ce document. En revanche, et là j'abonde dans le sens de M. Jean-Pierre Gauch, la simple remise un document sous la forme d'une feuille Excel est insuffisante. On va donc améliorer la situation pour l'année prochaine, je m'en porte garant. Mais, il ne peut pas y avoir de débat ni de choix au sein du Conseil d'agglomération, mais juste une discussion.

Le Président. Après cette discussion, je peux constater que le Conseil d'agglomération a pris acte des déclarations faites. Ce point est clos et je passe au point suivant.

8. Mise en consultation publique du projet d'agglomération de 2^e génération/ Öffentliche Vernehmlassung zum Agglomerationsprogramm der 2. Generation

8.1. Avis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement/Stellungnahme der Kommission für Raumplanung

M. Christoph Allenspach. La CAME a procédé à l'examen du projet provisoire, c'est-à-dire la version consultation publique du projet d'agglomération de 2^e génération. La CAME s'est réunie à deux reprises pour se pencher sur les points essentiels de ce projet. Je remercie M. Benoît Piller, Mme Corinne Margalhan Ferrat et Mme Anne-Aymone Richard pour les précisions qui nous ont été fournies. Et, il a y avait justement quelques précisions à donner en ces sens que le dossier soumis ne correspond pas au projet d'agglomération, mais bien au Plan directeur de l'agglomération. Il manque encore la partie des fiches de projet qui devrait suivre en même temps que la liste des investissements annexée au document. Pour le moment, le dossier ne comprend que quelques exemples. Du fait que ces fiches de projet ne sont pas prévues par la législation cantonale pour le Plan directeur régional, ces fiches ne font pas partie de la consultation publique. Mais, elles devront être à disposition pour la séance du 21 décembre 2011 lorsqu'il s'agira de procéder à l'approbation finale de ce projet. Cette procédure complexe est difficilement compréhensible. C'est le résultat du refus des instances cantonales d'autoriser à l'agglomération le découplage de ces deux instruments.

Die Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt (KRMU) hat die wesentlichen Teile des Berichts überprüft und ist auf ein paar Schwierigkeiten in Bezug auf das Verfahren gestossen, vor allem auch auf die Tatsache, dass das vorliegende Projekt nicht dem Agglomerationsprogramm vollumfänglich entspricht, sondern der regionalen Richtplanung. So wie dies vom Staatsrat verlangt wurde, ist vorab der regionale Richtplan der Agglomeration in die öffentliche Vernehmlassung geschickt worden. Es fehlt in diesem Dossier noch der Teil mit den Projektblättern für die Investitionen, die jedoch am 21. Dezember 2011 für die definitive Beschlussung des Agglomerationsprogramms vorliegen sollten. Das gesamte Verfahren ist mehr als komplex. Die Agglomeration hat sich mit einer Entscheidung im Frühjahr jedoch ein anderes Vorgehen gewünscht.

Le Conseil d'agglomération doit ce soir autoriser ou renvoyer le projet provisoire du projet d'agglomération ou du Plan directeur régional qui a été présenté par le Comité. Cela veut dire que nous ne pouvons pas le modifier, ni dans la forme, ni sur le fond. Le Conseil peut seulement faire des suggestions. Toutefois, les modifications seront encore possibles lors de la séance en vue de son adoption au mois de décembre, comme cela vous a été confirmé tout à l'heure. Je vous rends attentifs que la CAME aura un rôle particulier à jouer dans cette procédure, car elle est chargée par la législation cantonale d'assumer le rôle de médiation en cas de divergences majeures sur le projet d'agglomération et par rapport aux conseils communaux qui présenteraient des suggestions. A cet effet, elle a déjà prévu un certain nombre d'entretiens pour s'informer en détail. Bien sûr, on n'espère pas devoir intervenir trop souvent.

Heute Abend wir der Agglomerationsrat nur über die Bewilligung oder die Rückweisung dieses Dokuments befinden können, Änderungen sind dabei keine vorgesehen und es können nur Bemerkungen angebracht werden. Weitergehende Eingriffe sind aber noch am 21. Dezember möglich, wie uns der Vorstand bestätigt hat. Ich möchte Sie auch noch auf die besondere Rolle hinweisen, welche die KRMU als Vermittlungsinstanz bei bedeutsamen Differenzen mit den Gemeinden wahrzunehmen hat, eine Rolle, die ihr von der kantonalen Gesetzgebung übertragen wird. Wir hoffen, dass sich Vermittlungsaufgaben auf ein Minimum beschränken werden.

La CAME a examiné la procédure et les documents qui se prononcent sur les atouts et les faiblesses de l'agglomération, la partie centrale de ce document, les objets généraux ainsi que les tableaux et les projets. Pour ce qui est de la forme, la CAME souhaite une meilleure clarté et lisibilité du document définitif. Les plans ne sont pas toujours lisibles et parfois une table des matières fait défaut, comme notamment la liste des fiches de projets qui ne sont pas encore clairement structurés. La Commission attend également l'ensemble de cette liste pour pouvoir approfondir les projets d'investissement et leur justification par rapport au temps. La CAME constate au fond que le projet d'agglomération, respectivement le Plan directeur prend en considération les matières relatives aux domaines de l'aménagement, de la mobilité et de l'environnement qui ont été négligées lors de l'élaboration du projet d'agglomération de la 1^{re} génération et qui ont suscité de sévères observations de la part de la Confédération, voire le refus du projet. La partie du diagnostic est plus détaillée

et aussi plus complet dans sa forme actuelle. Les forces et les faiblesses de l'agglomération sont bien fondées, mais leur hiérarchisation pourrait être plus pointue. A titre personnel, certaines forces du bilinguisme et les qualités à l'intérieur des zones urbanisées sont encore trop optimistes. Les objectifs et stratégies de l'aménagement et de la mobilité sont aujourd'hui liés de manière beaucoup plus étroite, ce qui devrait avant tout intéresser les instances de la Confédération. La méthodologie est plus proche des directives et la volonté de la mise en œuvre est plus forte, laquelle est par ailleurs confirmée par les investissements prévus. Comparé au projet d'agglomération de la 1re génération, le présent document contient un nombre de projets beaucoup plus important et les objectifs reflètent également la volonté des communes pour avancer dans le domaine de la mobilité douce, secteur qui accuse un certain retard.

Unsere Kommission hat neben dem Ablauf des Planungsverfahrens die Struktur des Dokuments sowie die wesentlichen inhaltlichen Teile geprüft, darunter vor allem die Diagnose von Stärken und Schwächen, die Ziele und Strategien sowie auch die Projektliste. Was die Form anbelangt, wünscht sich die Kommission eine bessere Lesbarkeit der Pläne, ein detailliertes Register, ein Abkürzungsverzeichnis und eine klarere Übersicht über die Kategorien A, B und C. In Bezug auf den Inhalt lässt sich feststellen, dass die Hausaufgaben diesmal viel besser gemacht wurden als für das Agglomerationsprogramm der 1. Generation. Die Planrichtung und die Leitlinien wurden berücksichtigt, wobei die Raumplanung und die Mobilität heute viel enger miteinander verknüpft sind. Die Diagnose ist gehaltvoll und auch plausibel. Einige Punkte müssen aber wohl noch überdacht werden sowie die allzu optimistische Einschätzung der Zweisprachigkeit und der Qualität eines Teils der öffentlichen Räume. Die Strategien und Konzepte entsprechen nun besser den planerischen Vorgaben, was sich auch in der Projektliste niederschlägt, die erheblich angewachsen ist und auch den Willen der Gemeinden darlegt, die Mängel ernsthaft beheben zu wollen, wie dies beispielsweise in der gesamten Mobilität zum Ausdruck gelangt. Die Kommission empfiehlt Ihnen einstimmig und aufgrund der Vorlagen, dieses Dokument für die öffentliche Vernehmlassung freizugeben.

Avec ces considérations, la CAME vous recommande à l'unanimité d'autoriser la mise en consultation publique de ce projet d'agglomération, voire de ce Plan directeur régional selon le projet d'arrêté.

8.2. Position du Comité / Ansicht des Vorstands

M. Kuno Philipona. Ein Beurteilungsgremium hat dem Agglomerationsvorstand empfohlen, die Ausarbeitung eines Agglomerationsprogramms, das den Anforderungen des Bundes entsprechen kann, einer interdisziplinären Arbeitsgruppe unter der Leitung des Architektenbüros Güller & Güller anzuvertrauen. Die Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter der Agglomeration, die verschiedenen Kommissionen der Agglomeration, die beteiligten Gemeinderäte, die technischen Mitarbeiter der zehn Gemeinden, sowie die betroffenen kantonalen Instanzen, haben gemeinsam mit dem beauftragten Büro das heute vorliegende Agglomerationsprogramm der 2. Generation ausgearbeitet. Das in die Vernehmlassung geschickte Dokument entspricht den kantonalen Anforderungen in Bezug auf die regionalen Richtpläne. Aus Klarheitsgründen figurieren alle Behörden verpflichtende Elemente in einem blau umrandeten Feld. Das im Dezember 2011 zu überweisende Agglomerationsprogramm der 2. Generation muss den Anforderungen des Bundes in Bezug auf die Agglomerationsprogramme entsprechen. Der Vorstand hat beschlossen, die erste Version vom 22. September 2011 in die Vernehmlassung zu schicken. Der Vorstand und die Gemeinderäte haben zuvor in einer Vereinbarung festgelegt, die Dauer der Vernehmlassung auf einen Monat herabzusetzen. So findet diese Vernehmlassung vom 14. Oktober bis 14. November 2011 statt. In dieser Zeit kann jede interessierte Person ihre Bemerkungen anbringen und dem Agglomerationsrat zukommen lassen. Weiter werden anfangs November ebenfalls zwei öffentliche Informationssitzungen durchgeführt, eine in französischer Sprache, die andere Deutsch. Nach der Vernehmlassung wird der Vorstand einen Vernehmlassungsbericht erstellen, in dem er zu den formulierten Bemerkungen und Vorschlägen Stellung nehmen wird. Das Agglomerationsprogramm wird dann aufgrund des Vernehmlassungsberichts angepasst und dem Agglomerationsrat zur Genehmigung unterbreitet. Der Agglomerationsrat wird am 21. Dezember 2011 über das Agglomerationsprogramm der 2. Generation zu entscheiden haben.

Antrag zuhanden des Agglomerationsrats: Der Agglomerationvorstand beantragt dem Agglomerationsrat die öffentliche Vernehmlassung zum Agglomerationsprogramm der 2. Generation gemäss dem beiliegenden Beschlussentwurf zu bewilligen.

M. Jean Bourgknecht. Le Comité vous demande de l'autoriser de mettre en consultation publique le projet d'agglomération de 2^e génération. En son nom, je tiens d'ores et déjà à remercier la Commission de l'aménagement, de la mobilité et de l'environnement pour son préavis unanimement positif. Il ne s'agit pas de prendre position sur ce projet d'agglomération au cours de cette séance, mais de procéder à un vote que je qualifierai de formel puisqu'il s'agit uniquement de donner le feu vert pour la consultation. Ce vote est bien entendu décisif pour la suite des opérations, car en cas de refus, nous n'arriverions plus à déposer ce projet avant le 31 décembre 2011. Le vrai débat de fond aura lieu lors de la séance d'adoption de ce projet par notre Conseil le 21 décembre prochain où vous aurez la possibilité de vous exprimer sur le fond de ce projet, voire de proposer des adaptations du projet. Cela dit, je ne veux donc pas faire l'historique de ce projet que vous connaissez déjà et que vous avez tous reçu avec le message. Je tiens simplement à rappeler que c'est déjà lors de l'adoption du Plan directeur d'agglomération par votre Conseil le 27 novembre 2008 qu'il avait été annoncé que le Comité allait s'atteler à sa révision afin de pouvoir déposer un nouveau projet à Berne avant la fin décembre 2012. Un nouveau projet qui tient cette fois-ci compte des exigences de la Confédération et en particulier des exigences concernant la mobilité. Il convient donc de souligner encore une fois la nécessité de procéder à cette révision. Il convient aussi de rappeler, même si cela est une évidence, que l'aménagement du territoire constitue l'un des enjeux majeurs pour l'avenir de notre agglomération. Dans ce sens, le PA2 constitue une magnifique opportunité pour nous tous. Le Comité est convaincu que le projet élaboré par l'équipe pluridisciplinaire pilotée par le Bureau Güller & Güller, bureau choisi à la suite de la procédure des mandats d'études parallèles que nous avons organisé à cet effet, répond aux qualités nettement meilleures que le projet précédant et répond aussi aux objectifs que nous nous étions fixés. Cet objectif a été traduit de manière fondamentale dans ce projet développé qui a gagné en qualité et en compacité, notions qui constituent le principe même de ce PA2. Il s'agit aujourd'hui d'un projet cohérent qui, lors des dernières semaines d'élaboration, a aussi tenu compte des desideratas des communes, sans pour autant perdre sa cohérence par rapport aux exigences fédérales.

Quelques mots encore sur la procédure, sans répéter ce qui figure dans le message qui vous a été soumis. Au nom du Comité, j'aimerais tout d'abord répondre à la remarque faite par M. Allenspach, selon laquelle il aurait été plus simple de découpler le projet d'agglomération du Plan directeur régional, ce qui a exprimé notre souhait. Mais, l'Etat n'a pas voulu s'engager dans cette voie. Nous en avons pris acte et avons quand même tout fait pour arriver dans le délai qui nous a été imparti. Dans la mesure où le vote de ce soir est positif, la consultation publique commencera demain, c'est-à-dire qu'elle aura lieu du 14 octobre au 14 novembre 2011. Deux séances publiques d'informations seront en outre organisées, l'une en français le 2 novembre à 19h30 à Forum Fribourg et l'autre en allemand le 3 novembre à 19h30 au Buffet de la gare, à Guin. Pendant cette période de consultation, toute personne ou association intéressée pourra adresser des observations ou des propositions de modification du document mis en consultation. A l'issue de cette consultation, le Comité établira un rapport de consultation, dans lequel il prendra position par rapport aux observations et propositions qui auront été formulées. Ensuite, le projet sera adapté sur la base de ce rapport de consultation et sera transmis au Conseil lors de la séance d'adoption du 21 décembre 2011. Avant cette séance, une séance d'information destinée aux membres du Conseil aura lieu le 15 décembre 2011.

Avant de terminer, j'aimerais remercier ici l'ensemble des personnes qui ont contribué à élaborer ce projet, notamment les bureaux mandatés, mais aussi les communes, principalement leurs chefs de service et responsables techniques qui ont fortement été mis à contribution ces derniers mois, les membres du Comité, spécialement les collègues du DAEM, les membres de la CARM qui sont également fortement engagés dans ce gros dossier, malgré les échéances très serrées du calendrier. Enfin, je remercie également la directrice de l'agglomération, Mme Corinne Margalhan Ferrat, et ses collaboratrices Mmes Jenny Leuba et Anne-Aymone Richard, pour l'énorme travail qui a été réalisé ces derniers mois.

C'est avec ces considérations et au nom du Comité que je vous demande d'accepter le projet d'arrêté tel qu'il vous a été soumis.

8.3. Examen du message N°5/Prüfung der Botschaft Nr 5

Le Président. Après avoir pris connaissance de la position du Comité, nous passons maintenant à l'examen du message no 5. J'ouvre la discussion.

Mme Marie-Garnier. L'expérience que nous vivons à Fribourg avec une agglomération constituée est unique en Suisse. C'est une démarche et un vrai défi de planifier un destin en commun et de résoudre les problèmes de trafic que nous connaissons tous, pour nous et les prochains habitants que nous aurons dans notre agglomération. Le plan directeur et le projet d'agglomération sont des documents liants qui rendent possible un développement cohérent et durable de notre territoire. La hauteur de l'enjeu veut que nous soyons bons. Nous ne pouvons nous permettre un échec. C'est avec ce souci que j'interviens ce soir, car il vaut mieux prévenir que guérir. L'agglomération propose le plan directeur no 2 qui doit partir en consultation. Ce plan directeur de l'agglomération doit pouvoir être assumé financièrement par les communes et donner à la population l'envie d'y participer et de se reconnaître dans le projet. Je viens d'entendre avec satisfaction l'analyse de M. Bourgknecht qui dit que ce projet est nettement meilleur que le projet actuel, ce qui ne veut pas dire qu'il est excellent, mais en tout cas meilleur que l'actuel et je partage tout à fait cet avis. Pourtant, il pêche encore par certains points et j'aimerais que la consultation soit fructueuse et que le plan qui doit être déposé à Bern avant la fin de l'année soit encore de meilleure qualité. A la CARM., commission composée des conseillers communaux en charge des dicastères de l'aménagement ainsi que les responsables des services techniques de communes, nous avons travaillé sur ce document dans des conditions difficiles. Plusieurs fois la Commission a demandé de pouvoir rencontrer les mandataires pour pouvoir leur apporter les connaissances du terrain afin de trouver ensemble des projets réalisables. Malheureusement, ces rencontres ont été trop rares, faute m'a-t-on répondu de moyens financiers et de temps. Plusieurs fois, les services techniques des communes ont eu de la peine à faire intégrer leurs remarques alors qu'ils ne visaient qu'à faire coller le projet avec la réalité. Je plaide donc maintenant pour qu'enfin le Comité entreprenne notamment les mesures suivantes.

Les décisions doivent être prises dans la plus grande transparence et en consultant le plus possible les communes. Non seulement pour que le processus soit véritablement participatif, mais aussi qu'il soit utile à tous et surtout réalisable financièrement. Le plan directeur qui prévoit actuellement des mesures pour un demi-milliard de francs, doit clairement distinguer entre les mesures financées par le public, les mesures qui devraient être financées par le privé, comme la valorisation d'une zone où il y a ensuite une plus-value pour le prix du terrain et les mesures naïves et jolies à voir mais qui n'occasionnerait pas beaucoup d'utilité en matière de mobilité. De plus, la répartition doit être équitable et même si la solidarité intercommunale est importante, il faut que chaque commune y trouve son compte. Un effort particulier doit être consenti pour améliorer la qualité de vie et des infrastructures de mobilité douce pour les communes déjà densément bâties. Et je regrette de ne pas retrouver suffisamment cet effort dans le projet. A titre d'exemples, il devrait être proposé aux habitants de se déplacer écologiquement malgré les dénivelés importants que connaît le centre de notre agglomération. Pourquoi ne pas intégrer des solutions proposées par certains mandataires du MEP qui ont été éliminés comme des ascenseurs qui serviraient par exemple de passer du haut au bas de nos nombreux ponts ? Les villes de Bernes et de Lausanne connaissent depuis bien longtemps des ascenseurs. Fribourg et environs qui ont été des pionniers il y a cent ans avec leur funiculaire, ne pourraient-ils pas se doter d'outils modernes qui sont finalement peu coûteux dans ce domaine ? De plus, une sortie de ville en site propre pour les transports en commun, les deux-roues et les services publics comme les ambulances manquent encore dans ce projet. Nous venons de voir les coûts induits par le RER par rapport aux infrastructures de l'agglomération et que le bus direct entre Bulle et Fribourg doublait le temps de trajet parce qu'il n'y avait aucune entrée en ville sans bouchon. Le RER répond en fait à ce problème, même s'il nous coûte également. Nous ne pouvons pas nous permettre d'entretenir une structure lourde et finalement onéreuse si celle-ci ne nous permet pas d'envisager

l'avenir en proposant des solutions dont le rapport coût-bénéfice est bon. Il y a encore un coup de sac à donner pour le dernier carton, et il faut le faire avec vigueur pour qu'il puisse coller à la réalité du terrain. Je soutiens donc la mise en consultation du projet en espérant que ce mois prochain sera utilisé pour l'améliorer nettement. La hauteur de l'enjeu nous oblige à être bons, voire très bons, il faut que nous nous en donnions les moyens.

M. Rainer Weibel. J'ai quelques soucis par rapport au processus, car je ne vois pas comment on va pouvoir informer la population. On a un délai de trente jours et nous nous trouvons avec un projet que personne n'aura eu le temps de lire et c'est un projet d'une certaine complexité avec des plans difficiles à lire et à comprendre. Et nous n'avons pas le temps de vraiment analyser ce projet vu le délai de consultation de trente jours. Après, on accorde au Comité un délai de trois semaines pour élaborer le rapport de consultation, après il y a les fêtes de Noël. Ainsi on ne nous laisse pas le temps d'étudier ce projet comme on devrait le faire. La participation s'amenuise ainsi et ce processus soi-disant démocratique me révolte. Je propose donc de faire une autre séance au terme du délai de consultation avec ou sans rapport, mais de manière que l'on ait la possibilité de discuter le contenu de ce projet. Je suis sûr que le 21 décembre on n'aura pas le temps non plus. Je demande donc cette séance supplémentaire au début du mois de décembre pour que nous puissions nous prononcer.

M. Pierre-Olivier Nobs. J'aimerais simplement dire que la consultation, à ma connaissance, a déjà commencé pour les communes. C'est vrai, je regrette ce calendrier, mais je demande néanmoins au Conseil d'accepter ce soir la mise en consultation de ce projet. Bien sûr, il y a de nombreux manques dans ce projet, mais ce n'est pas l'objectif ce soir de faire la consultation puisque nous aurons tous la possibilité de nous exprimer par écrit dans le délai d'un mois. Je pense que le moment est venu d'arrêter de perdre du temps et de faire avancer ce dossier.

Mme Eleonora Schneuwly-Aschwanden. Ich erlaube mir zwei Bemerkungen. Zum einen unterstütze ich das Votum von Herrn Weibel und finde, dass diese vierwöchige Vernehmlassungsfrist für die Öffentlichkeit unheimlich kurz ist. Dieses Dossier ist so komplex, dass es für die Bürger, vielleicht nicht für uns, aber doch für die Bürger eine reine Farce ist, ihnen anzubieten, eine Stellungnahme ohne Hilfe auszuarbeiten. Ich denke, dass die allermeisten Mitbürgerinnen und Mitbürger damit überfordert werden. Weiter finde ich auch den Vorschlag von Herrn Weibel als sehr konstruktiv, noch eine zusätzliche Sitzung anzuhalten, an welcher man noch diskutieren kann. Denn, es geht um weitreichende Entscheide, die hier gefällt werden müssen. Wenn das Agglomerationsprogramm dann zum Richtplan wird, dann werden die Leute überfahren und man kann dann nichts mehr ändern. Man muss auch sagen, dass mit dieser ganzen Vorlage das Agglomerationskonzept, die Mobilität und die Siedlungsstrukturen angesprochen werden. Die wirtschaftliche Förderung wird jedoch auf der Strecke bleiben und uns sind dann die Hände gebunden. Es geht hier ja auch um ein oberstes Ziel der Agglomerationspolitik des Bundes, das darf man nicht vergessen. Im Weiteren habe ich als Vertreterin der FDP der Stadt Freiburg auch noch eine Bemerkung anzubringen und verweise Sie darauf, dass wir gegen die Einbahnführung der Bahnhofstrasse und die Schliessung der Zähringerbrücke bei der Stadt eine Initiative lanciert haben. Natürlich geht es hier im Moment um stadtpolitisches Thema, das aber auch eine Streuwirkung auf die Agglomeration hat. Ich kann Ihnen sagen, dass gerade in den benachbarten Gemeinden sehr viele Mitbürgerinnen und Mitbürger gibt, die mit den Begleitmassnahmen zur Poyabrücke nicht einverstanden sind. Deshalb möchte ich Sie dahin gehend sensibilisieren, damit Sie ein vermehrtes Augenmerk darauflegen, wenn Ihre Partei eine Stellungnahme dazu erarbeitet.

Le Président. Avant de poursuivre la discussion, j'aimerais rappeler que s'il y a des propositions à faire, comme celle de M. Rainer Weibel, je pense qu'elles doivent être faites et nous y reviendrons lorsque nous examinerons les arrêtés. S'il y a une proposition de modification du projet d'arrêté ou en vue de la compléter, je souhaiterais recevoir un document écrit dans l'intervalle ici à la table de la présidence. Cela dit, la discussion se poursuit.

M. Jean-Marc Boéchat. J'apprécie la discussion. Mais à un moment donné, on se trouve dans une situation telle que nos citoyens se plaignent toujours que la politique avance lentement. Pour une fois qu'elle va vite, et qu'elle doit aller vite, je pense que c'est plutôt un bon signe. Le délai de trente jours est effectivement très court pour une consultation de cette importance, mais qui parmi nous a eu le temps de prendre son temps. Personne. Mais dans l'urgence, probablement à cause de la décision du Conseil d'Etat de ne pas séparer les bidons. Il faut accepter que l'on soit dans l'urgence, acceptons cela, car il s'agit de la dernière chance et si nous ne la saisissons pas, on sera mal parti. On pourrait peut-être allonger la séance du 21 décembre sur l'après-midi afin d'avoir plus de temps pour discuter. Mais avant cela, je crois que ni la CAME, ni le Comité, ni personne n'aura le temps de traiter toutes les oppositions qui ne sont pas encore arrivées. Si le parti radical veut faire des remarques sur des points précis, comme le sens unique de la gare ou la fermeture du pont de Zaehringen, il peut le faire comme tout le monde.

Le Président. La discussion se poursuit. La parole n'est plus demandée. La discussion est close. Je donne la parole aux rapporteurs du Comité pour leur prise de position quant au sujet de la discussion.

M. Jean Bourgknecht. J'aimerais encore une fois vous encourager à accepter le projet d'arrêté tel qu'il vous a été soumis. J'ajouterai simplement une ou deux remarques. D'abord à Mme Garnier en lui disant que ce projet est vraiment meilleur que le premier et qu'il s'agit d'un projet de grande qualité. Il s'agit d'un bon projet et le Comité en est conscient, mais qui peut évidemment encore être amélioré. Ceci est précisément le but de cette consultation d'un mois, c'est-à-dire pendant la période qui nous reste jusqu'au 21 décembre. Nous serons alors en possession des remarques qui auront été faites. Le Comité d'abord et le Conseil ensuite pourront ainsi adapter ce projet pour qu'il soit le meilleur possible.

D'autre part, je rappelle que les communes ont déjà eu des contacts réguliers avec l'agglomération et elles connaissent ce projet. Plusieurs séances ont eu lieu avec les représentants des communes et les responsables techniques. Un certain nombre de souhaits des communes ont été retenus, parce que le projet doit réussir. Mais on ne pourra pas tenir compte de toutes les idées des communes car le projet doit rester cohérent et c'est précisément là que nous avons des difficultés pour accepter ces demandes. Je rappelle que nous avons eu de la chance, car le Bureau Güller & Güller a déjà travaillé sur d'autres projets d'agglomération lesquels ont passé le cap à Berne. Les mandataires savent donc également quelle voie on doit emprunter pour réussir. Je ne veux pas revenir sur l'aspect financier qui a été présenté par M. Lambelet. Une des tâches principales du Comité jusqu'au 21 décembre est le plan financier, c'est-à-dire de reprendre chaque fiche de mesures et de chiffrer d'entente avec le canton ainsi que de fixer la priorisation. Il est bien entendu que ces chiffres doivent être évalués de manière à ce qu'ils correspondent également à la capacité financière des communes.

La durée de la consultation n'est que d'un mois, c'est vrai. Elle a été fixée d'entente avec les communes. On n'a pas d'autre choix si l'on veut respecter les délais. Je rappelle que le document se trouve sur le site Internet depuis le 26 septembre 2011 et les gens intéressés ont déjà pu en prendre connaissance, avant le début officiel de la mise en consultation. En outre, je rappelle aussi qu'une nouvelle procédure de consultation aura lieu au cours du printemps 2012 puisque ce PA2 sera considéré comme un plan directeur régional. Il sera donc mis en consultation par le canton dans le cadre de la modification du Plan directeur cantonal. Il y aura donc une nouvelle consultation publique sur ce projet qui va durer trois mois.

J'ai entendu les propositions de M. Weibel et de Mme Schneuwly concernant une séance supplémentaire. Je peux simplement leur répondre qu'il y aura tout d'abord la consultation publique sur laquelle vous votez ce soir, puis deux soirées d'information publiques également, soit en allemand et en français, auxquelles vous pouvez aussi assister pour faire vos remarques. La CAME a déjà prévu un certain nombre de séances pour approfondir certains détails du contenu de ce projet. Là, un travail très important sera déjà réalisé, ce qui nous incite également à faire confiance à la CAME dans le cadre de cette procédure. De plus, on a également prévu une séance d'information le 15 décembre 2011 qui vous permettra de discuter ce projet avant la séance d'adoption de ce projet modifié. En

attendant, un énorme travail doit être fait au niveau de la Commission, du Comité et de l'administration. Dans ce contexte, il nous paraissait difficile de prévoir une séance supplémentaire. Mais si une proposition est faite en ce sens, elle sera bien évidemment examinée par le Bureau du Conseil et le Comité.

Le Président. Ainsi, nous avons terminé l'examen du message no 5 et je passe au projet d'arrêté concernant cet objet. Je me tourne vers le Conseiller Rainer Weibel pour lui demander s'il souhaite déposer un amendement.

M. Rainer Weibel. Il propose un amendement qu'il remet par écrit au Président.

8.4. Projet d'arrêté/Beschlussentwurf

Le Président. Avec cet amendement, M. Weibel propose un nouvel alinéa à l'article second du projet d'arrêté dont je donne connaissance :

Article Premier

Cet article fixe la date de la consultation publique ainsi que la date de sa parution dans la Feuille officielle de demain (14 octobre 2011). J'ouvre la discussion. La discussion n'est pas demandée. Elle est close. L'Article Premier est ainsi accepté.

Article Second

Cet article fixe ou indique l'emplacement où ces éléments seront mis en ligne afin de pouvoir être téléchargés et à qui les remarques de toutes personnes intéressées doivent être adressées. J'ouvre la discussion sur ces deux alinéas et ensuite nous passerons à l'amendement de M. Weibel concernant un alinéa supplémentaire. La parole sur les alinéas 1 et 2 n'est pas demandée. Ces deux alinéas sont donc acceptés selon la version du Comité.

Je passe maintenant à l'amendement de M. le Conseiller Rainer Weibel qui propose de modifier l'arrêté pour le compléter.

Mme Corinne Margalhan-Ferrat

Absatz 3 (neu)

Der Agglomerationsrat führt anfangs Dezember 2011 eine Sondersitzung durch, um die Details des Agglomerationsprogramms der 2. Generation zu diskutieren, da die Annahme des Agglomerationsprogramms für den 21. Dezember 2011 vorgesehen ist.

Alinéa 3 (nouveau)

Le Conseil d'agglomération procède à une séance spéciale début décembre 2011 pour discuter des détails du projet d'agglomération de 2^e génération, l'adoption du projet d'agglomération étant prévue le 21 décembre 2011.

Le Président. J'ouvre la discussion sur cet amendement.

M. Christoph Allenspach. A mon avis, début décembre me semble être prématuré pour tenir une séance au vu de la procédure qu'il convient de respecter, notamment aussi en raison de la médiation qui interviendra avec l'une ou l'autre commune. Et, si l'on ne peut pas disposer au début du mois de décembre d'un document rédigé, une telle séance n'aura pas de sens. De plus, nous devrions être en possession de ce document au moins une semaine avant la séance, soit pratiquement une semaine après la fin de la consultation. Cela n'est pas possible et il me semble que la date prévue par le Comité correspond beaucoup mieux. Cela laisse aussi à la CAME le temps de faire son travail plus calmement pour discuter les points qui sont encore ouverts. Je propose donc que l'on maintienne la date du 15 décembre 2011 pour cette séance supplémentaire.

M. Pascal Wicht. Je crois que le fait de modifier le projet d'arrêté pour demander une séance supplémentaire du Conseil n'est pas la bonne procédure. L'article 44 alinéa 3 de notre Règlement prévoit que le Conseil d'agglomération se réunit en une séance extraordinaire dans un délai de trente

jours lorsqu'un cinquième des membres en fait la demande écrite en vue de traiter des objets qui relèvent du Conseil d'agglomération. Donc, si l'on veut prévoir une séance supplémentaire, c'est par ce biais-là qui faut intervenir.

Mme Christa Mutter. Je crois que l'un n'exclut pas l'autre, un amendement doit être possible si le Règlement prévoit une autre procédure. Mais, j'aimerais répondre à M. Allenspach qui prévoit une séance d'information, car nous souhaitons une séance de discussion. Pour cette dernière, il n'est pas nécessaire d'être en possession d'un projet achevé. A la fin de la consultation, les opinions des différentes communes sont plus ou moins claires et il s'agit d'une fois discuter au sein de ce Conseil de manière franche et ouverte pour débayer et faire ressortir les priorités, voire de traiter éventuellement aussi les divergences supplémentaires pouvant encore subsister. Ce que nous avons vu ce soir, ce sont de grandes difficultés de pouvoir s'expliquer. Concernant les transports, la Commission financière nous dit qu'elle a reçu tous les détails pour décider, la CAME nous dit la même chose, mais on ne peut pas vous présenter un seul petit projet. Je crois que ce projet d'agglomération est suffisamment important pour que nous ayons plusieurs étapes et discussions. Il s'agit d'une étape intermédiaire et nous ne demandons pas un vote au début du mois de décembre, mais il doit s'agir d'une soirée pour faire ressortir les points forts de ce projet d'agglomération, car, à une semaine seulement de l'adoption, il sera trop tard si des divergences majeures surgissent à ce moment-là. Avec trois ou quatre semaines supplémentaires, c'est encore possible d'avancer dans ce processus de médiation.

Le Président. La discussion se poursuit. La parole n'est plus demandée. La discussion est close. Je donne encore la parole au rapporteur du Comité pour nous donner l'avis de ce dernier sur cet amendement.

M. Jean Bourgknecht. J'ai déjà répondu partiellement lors de mon intervention tout à l'heure, notamment pour ce qui allait dans le sens de ce qu'à dit Monsieur Allenspach. Je ne vois que difficilement le sens d'une séance supplémentaire à celle qui est déjà prévue le 15 décembre 2011 où vous aurez tout le loisir d'être informé, de poser des questions et de donner votre opinion. La CAME a une fois encore un rôle très important à jouer dans l'intervalle pour la préparation et l'adaptation éventuelle du projet mis en consultation aujourd'hui. Maintenant, sur la forme, je dois aussi m'opposer à cette séance supplémentaire, comme cela a été relevé à juste titre, car, cet amendement n'a rien à voir dans l'examen de ce projet d'arrêté. Ici, il s'agit de mettre en consultation ce document et le fait de savoir, si le Conseil va siéger une fois de plus ou non n'a rien à voir avec cet arrêté. Il y a d'autres moyens pour avoir éventuellement cette séance et le Comité jugera s'il veut entrer en matière ou pas. Mais cela ne peut en tout cas pas se faire dans le cadre de cet arrêté. Indépendamment, c'est aussi pour ce motif formel que je vous demande de refuser l'amendement de M. Rainer Weibel.

Le Président. Je me tourne donc vers M. Rainer Weibel que je prie de nous dire, s'il maintient son amendement. Vous le maintenez. Nous allons donc procéder au vote.

Vote :

Celles et ceux qui acceptent l'amendement de M. le Conseiller Rainer Weibel demandant de tenir une séance supplémentaire du Conseil juste après la mise en consultation du projet d'agglomération de 2^e génération pour en discuter les généralités, sont priés de l'exprimer en levant la main.

Résultat du vote :

Oui : 8

Non : 29

Abstentions : 4

Vous avez rejeté l'amendement de M. Rainer Weibel par 8 oui, 29 non et 4 abstentions. Ainsi, l'article second est approuvé conformément au projet du Comité.

Titres et considérants

Vote : Celles et ceux qui acceptent l'arrêté selon les discussions sont priés de s'exprimer en levant la main.

Résultat du vote :

Oui : à l'unanimité

Non : 0

Abstention : 0

C'est à l'unanimité que vous avez accepté l'arrêté concernant la mise en consultation publique du projet d'agglomération de 2^e génération de l'agglomération de Fribourg.

9. Transmission du postulat N° Post Leg 2011-2016 2011 008/ Überweisung des Postulats Nr Post-Leg 2011-2016 2011-008

9.1. Position de l'auteur/Stellungnahme des Autors

Le Président. Nous arrivons au postulat déposé par M. Pius Odermatt concernant la piste cyclable du pont de Grandfey. Je constate que l'auteur du postulat n'est pas présent ce soir et je demande à l'assemblée s'il a délégué quelqu'un pour nous présenter cet objet. M. Urs Hauswirth demande la parole.

M. Urs Hauswirth. Herr Pius Odermatt, Agglomerationsrat Freiburg, hat mich gebeten, dieses Postulat kurz vorzustellen. Im Rahmen eines zusammenhängenden attraktiven Radwegnetzes, welches Freiburg an Düdingen oder gar noch weiter in Richtung Bern anbindet, sage ich gerne ein paar Worte zu diesem Postulat. Herr Odermatt wünscht sich die Abklärung vorzunehmen, damit Frau, Mann und Kind die Grandfey-Brücke behinderungsfrei befahren kann. Wie allen bekannt ist, stellt sich heute der Auf- und Abstieg über die Treppen als ein schwieriges, ja sogar gefährliches Unternehmen dar. Im Agglomerationsprogramm ist der Ausbau der Langsamverkehrsachse von Bahnhof Düdingen nach Freiburg ein wichtiger Bestandteil des Mobilitätskonzepts. Wir in Düdingen sind übrigens auch bereit, am Viadukt über das „Toggeliloch“ einen Steg anzubringen, sobald die SBB ihre Sanierungsarbeiten begonnen hat. Die Realisierung des ersten Teils dieser Langsamverkehrsachse sollte aber unbedingt mit der Überweisung des Postulats von Herrn Pius Odermatt an den Vorstand seine Fortsetzung finden.

9.2. Position du Comité : MM. Benoît Piller et Kuno Philipona, responsables du DAEM/Stellungnahme des Vorstands: Herren Benoît Piller und Kuno Philipona, Vertantwortliche des ARUM

Le Président. Je donne la parole aux rapporteurs du Comité pour nous communiquer l'avis de ce dernier à propos de ce postulat.

M. Benoît Piller. Le Comité a attentivement examiné ce postulat et constate que le postulat concerne en fait une adaptation du tracé sur une piste cyclable. L'agglomération subventionne la réalisation de pistes cyclables, mais ne réalise pas l'ouvrage lui-même vu que cette tâche relève de la compétence des communes. Le Comité juge donc que cette demande n'entre pas dans son ressort et pré-avise dès lors négativement la transmission de ce postulat.

Kuno Philipona. Der Vorstand hat dieses Postulat aufmerksam geprüft und kommt zum Schluss, dass die Agglomeration Freiburg wohl Radwegnetze subventioniert, solche in der Kompetenz der Gemeinden liegende Bauvorhaben aber nicht selbst vornimmt und aus diesem Grunde die Überweisung des Postulats an den Vorstand von Herrn Pius Odermatt ablehnt.

Le Président. J'ouvre la discussion sur la transmission de ce postulat. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

9.3. Vote de transmission/ Überweisungsabstimmung

Nous passons au vote.

Vote : Celles et ceux qui acceptent que ce postulat soit transmis au Comité pour traitement sont priés de s'exprimer en levant la main.

Résultat du vote :

Oui : 21

Non : 16

Abstention : 4

Par 21 oui, 16 non et 4 abstentions, vous avez accepté la transmission du postulat de M. Pius Odermatt concernant la piste cyclable du pont de Grandfey. Ce point de l'ordre du jour est donc clos.

10. Divers/Verschiedenes

Le Président. Nous arrivons maintenant au point « Divers ». Avant d'ouvrir la discussion, je vous communique la liste des personnes excusées pour ce soir. Il s'agit de :

MM. les Conseillers Marc Aurelio Andina, Nicolas Bapst, Henrik Krauskopf, Christian Maître, François Maridor, Kurt Sager, Jean-Daniel Schuhmacher, Jean-Claude Spicher et Mmes Marie-Angèle Poupon et Suzanne Stritt-Schwegler.

J'ouvre maintenant la discussion.

M. Alexis Overney. Permettez-moi une petite réflexion dans le prolongement du vote sur l'amendement de notre collègue M. Erich Romanens. Si l'on fait le total des voix, nous sommes à tout le moins presque la moitié de cette assemblée à s'interroger sur la politique de la promotion culturelle dans notre agglomération qui, du moins, ne donne pas entièrement satisfaction et crée même un malaise par rapport à la politique culturelle. On est entre nous et on peut se dire la vérité qui ne sortira pas d'ici. Il y a le sentiment très clair qu'il y a des chasses gardées, qu'il y a des chapelles, qu'il y a le sentiment très clair que l'on privilégie une culture élitaire au détriment d'une culture populaire, adjectif à connotation évidemment péjorative pour ceux qui l'utilisent et qui m'en parlent. Alors, on nous répond que vous avez les subventions extraordinaires, mais cette réponse n'est pas satisfaisante, elle n'est pas sérieuse non plus parce que les critères pour obtenir de telles subventions sont imprécis, indéterminés et à géométrie variable. Il ya des gens qui s'investissent dans des projets extrêmement lourds et courageux qui nous disent : « vous n'êtes pas assez novateurs ». Vous ne l'ignorez pas par rapport à l'existant, mais que doit-on répondre à ces gens par rapport aux dinosaures de la culture touchant des subventions depuis des lustres sans aucune remise en question sérieuse. On parle des subventions pluriannuelles et j'ai été assez actif dans ce domaine pour me dire qu'il y a des habitudes qui se prennent difficile à bouleverser. Alors, je souhaiterais simplement que le Comité prenne très au sérieux le vote de ce soir où la moitié de l'assemblée a posé une vraie question sur la politique culturelle. Que dirons nos citoyennes et citoyens si la moitié d'entre nous sont déjà dubitatifs et s'interrogent ? Que vont dire nos citoyens par rapport à la politique d'agglomération en matière culturelle ? Et je ne vois que deux moyens de répondre à cela: il convient d'augmenter la part des subventionnements extraordinaires par rapport aux subventions pluriannuelles pour donner également une chance aux nouveaux acteurs culturels. On parle de diversité, c'est aussi l'un des moyens. Deuxièmement, il faut que le Comité reprenne la main politiquement pour distribuer ces subventionnements extraordinaires. La Commission culturelle donne un préavis. A Coriolis Infrastructures nous avons au Comité repris la main régulièrement pour corriger l'avis de la Commission pour que tout cela soit politiquement un peu correct. Je demande donc simplement au Comité d'analyser la réflexion que je viens de faire par rapport à ce vote de tout à l'heure.

M. Eric Romanens. Je tiens sincèrement à remercier mon collègue Alexis Overney. Si je n'ai finalement pas réussi dans la tentative de ce soir, j'ai au moins ouvert les yeux à quelqu'un et en commençant par là, nous arrivons peut-être en cinq ans à faire changer les choses. Ainsi, nous arriverons par petits pas, mon intention de ce soir n'étant pas de soulever un malaise, mais de déclencher une discussion. Je crois que cela a été fait et j'en suis très heureux pour la continuation de la culture au sein de l'agglomération de Fribourg.

M. Daniel Gander. Avec ma collègue Mme Christine Thiémard, nous déposons un postulat pour l'étude de la faisabilité et la réalisation éventuelle d'un tunnel entre le nouveau pont de la Poya et la route de la Fonderie à Fribourg.

Le Président. J'avais cette information sous les yeux et j'allais vous la communiquer : maintenant c'est chose faite. La discussion se poursuit. La parole n'est plus demandée.

J'aimerais conclure la séance tout d'abord en remerciant mon bras droit de ce soir M. Benjamin Gasser qui a officié comme vice-président ainsi que le Bureau pour son excellent travail ce soir. J'aimerais également remercier pour votre discipline au cours de cette séance. Je peux vous assurer pour les députés qui sont là ce soir que c'est rarement le cas d'avoir autant de silence et aussi longtemps. Il me reste à vous souhaiter de belles vacances pour ceux qui vont les prendre prochainement, les vacances de la Toussaint. Nous nous reverrons donc au mois de décembre et je vous remercie pour votre participation active. Je vous souhaite une excellente soirée. La séance est close.

Fin de la séance 22 h.

La Secrétaire générale :

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Corinne Margalhan-Ferrat', written in a cursive style.

Corinne Margalhan-Ferrat